

# MONTREJEAU

*infos*

*Bulletin Municipal n°2*



**LES ACTIVITES  
DU CONSEIL  
MUNICIPAL**



**LA VIE DES  
ASSOCIATIONS**

# Sommaire

Le Mot du Maire .....	p. 1
Les faits essentiels des conseils municipaux .....	p. 2
Remise en état du site du lac en fin de travaux .....	p. 6
Les Finances	
Emprunter moins, épargner plus .....	p. 7
Coût du ramassage des ordures ménagères pour 1995 .....	p. 7
Budget .....	p. 8
Budget investissement .....	p. 9
Dépenses section fonctionnement .....	p. 10
Recettes section fonctionnement .....	p. 11
Bureau Emploi / Solidarité .....	p. 12
Centre Communal d'Action Sociale .....	p. 12
Maison de Retraite Mont Royal .....	p. 13
Informatique à l'Office de Tourisme .....	p. 13
Installation du nouveau Curé .....	p. 14
Jeux .....	p. 14
Comité des Fêtes .....	p. 15
Autoroute A 64 .....	p. 16
Remembrement .....	p. 18
Un logo pour Montréjeau .....	p. 18
Associations	
Arts et spectacles du Mont Royal .....	p. 19
Animations Hôtel de Lassus .....	p. 19
Patinage .....	p. 20
Aiglon Sportif Montréjeulais .....	p. 21
Football Club .....	p. 21
Union Sportive Montréjeulaise .....	p. 22
Radio Modélisme .....	p. 22
Judo Club .....	p. 23
Bridge .....	p. 24
Boxe .....	p. 24
Ecole de Danse des Petits Troubadours .....	p. 25
Ecole de Musique .....	p. 25
Chronique Histoire	
Montréjeau demande son annexion au département des Hautes-Pyrénées .....	p. 26
Etat Civil .....	p. 29

# Le Mot du Maire

*Montréalaises, Montréalais, chers amis,*

*Le bulletin municipal est pour moi l'occasion de présenter le bilan de l'année écoulée et de vous exposer les projets pour l'année nouvelle.*

*Conformément à nos promesses, nous n'avons pas voulu aggraver la fiscalité, ce qui nous oblige à une gestion plus sévère que nous ne le souhaiterions.*

*Nous avons, comme prévu, réalisé les sanitaires place du Mercadier et place de la Salle, remis en état les bâtiments municipaux du personnel technique et procédons en ce moment à l'étude d'importants travaux de mise aux normes de sécurité de la Résidence du Mont Royal.*

*L'ancien "Gaspillage" a été enfin acheté par la ville et nous espérons voir prochainement débiter les travaux de construction de logements sociaux.*

*Maintenant qu'a été refait le revêtement de la rue Nationale, nous allons pouvoir procéder à la réfection des trottoirs et des caniveaux, et envisager l'amélioration de l'éclairage public.*

*Nous n'avons pas voulu dans l'immédiat entrer dans "la communauté de communes" souhaitée par certains, car toute nouvelle création territoriale entraînerait un supplément d'impôts pour la gérer.*

*Par contre, nous restons partie prenante au contrat de terroir avec 4 projets prioritaires :*

- Amélioration du cadre de vie par des actions diverses d'urbanisme.*
- Extension du parcours du golf public et homologation, ce qui devrait créer un ou deux emplois supplémentaires sans trop de charges pour les contribuables.*
- Opération de modernisation du pôle commercial et artisanal.*
- Aménagement global concerté d'un espace de loisirs autour du lac.*

*Je vous entretiendrai de ces projets de façon plus explicite au fur et à mesure de leur développement.*

*Dans un monde souvent trop individualiste, les associations sportives et culturelles sont un moyen privilégié de rencontres, d'échanges, de convivialité, c'est pourquoi nous avons voulu vous donner dans ce bulletin un aperçu des nombreuses activités offertes à chacun de vous, grâce au dynamisme et au dévouement des nombreux bénévoles qui animent les clubs.*

*Je souhaite que l'année 1997 soit favorable à chacun d'entre vous et qu'elle nous permette à tous d'œuvrer dans le même sens pour ce qui doit être le but commun, le "mieux vivre" chez nous à Montréal.*

*Votre dévoué,  
Jean JORDA  
Maire de Montréal*

# Les FAITS ESSENTIELS des CONSEILS MUNICIPAUX de l'année 1996

## Séance du 12 janvier

### Mise en place d'un Contrat de Développement de Terroir.

Le Conseil Régional est à l'initiative de ces contrats en partenariat avec le Département, l'Etat, l'Union européenne. Ils concernent la création d'activités, la formation, le développement touristique, les installations culturelles et tout ce qui contribue à l'aménagement du territoire. C'est le projet qui induit le territoire. Le Comité Départemental de Pilotage examine les dossiers et propose la signature d'une convention qui fixera pour la réalisation du projet un programme pluriannuel, un plan de financement définissant l'apport des différents partenaires.

Le Conseil municipal décide d'adhérer au Contrat Développement de Terroir et d'étudier les possibilités d'entrer au Syndicat Intercommunal de Coopération Economique.

### Organisation du Festival Folklorique

Le Comité des Fêtes gèrera l'organisation du Festival, aidé par une commission municipale.

### Etudes surveillées dans les Ecoles Primaires

Ces études sont dirigées par les enseignants recevant une rémunération de la commune. Le Conseil Municipal est d'accord pour maintenir ces études surveillées dans les mêmes conditions jusqu'au 30 juin 1996.

### Convention avec l'ARIM pour un "Projet de Ville"

Le Conseil décide de confier à l'ARIM (Association

pour la Restauration des Immeubles en Midi-Pyrénées) l'élaboration d'un "Projet de ville" pour la mise en place d'une politique globale d'intervention afin d'améliorer le cadre de vie de la population et d'impulser le développement de la commune.

### Retrait de la commune du SIVU "Cap Neste Nistos"

La création de ce syndicat à vocation unique était nécessaire afin d'aménager une station de ski au Cap Nesté. Cette station fonctionne actuellement dans des conditions satisfaisantes. Le Conseil Municipal décide de se retirer du SIVU et de ne plus verser la participation financière à dater du 1.1.96.

### Travaux connexes au remembrement

La Commission Départementale d'Aménagement Foncier a fixé définitivement le projet de remembrement et déterminé les travaux connexes à réaliser sur notre commune.

Le coût de ces travaux, suivant les devis quantitatifs et estimatifs établis par le Cabinet SOMPAYRAC, géomètre expert, s'élève à 932 000 F T.T.C., entièrement à la charge de la Société des Autoroutes du Sud de la France.

### Piste pour patins à roulettes

Le revêtement trop rugueux ne permet pas l'utilisation de cette piste. C'est à la Mairie, maître d'ouvrage, d'exercer les recours nécessaires contre les entreprises; les démarches en ce sens ont été mises en oeuvre.

## Séance du 5 avril

La première partie de la séance est consacrée aux divers comptes suivants :

- Compte administratif 1995
- Approbation des comptes de gestion
- Affectation des résultats
- Comptes administratifs de la Caisse des Ecoles et du Service des Eaux

Tous ces comptes, approbations et affectations ont été approuvés à l'unanimité des membres présents (19).

### Budget primitif 1996

**M. le Maire précise qu'une politique de rigueur est nécessaire pour assainir la situation actuelle, les comptes administratifs et de gestion faisant ressortir un déficit global de 2 313 196,35 Francs.**

Le budget prévisionnel de fonctionnement s'élève en recettes et en dépenses à 16 121 756 Francs.

Le budget prévisionnel d'investissement s'élève en recettes et en dépenses à 8 131 014 Francs comportant essentiellement :

- Travaux aux ateliers municipaux
- Complément d'équipement informatique à la Mairie
- Acquisition d'un bâtiment ancien pour création de logements sociaux en centre ville
- Réfection des bâtiments avenue Maréchal Juin
- Réfection des sanitaires place du Mercadieu et place de Verdun

Le budget primitif est adopté par 18 voix et une abstention. Il se caractérise par le maintien à l'identique des taux des quatre taxes locales, fixés pour 1996 comme ils l'avaient été en 1995 à :

Taxe d'habitation	11,89
Foncier bâti	21,76
Foncier non bâti	82,16
Professionnelle	20,10

Sont votés à l'unanimité des membres présents les budgets de la caisse des Ecoles, du Service des Eaux et des Ordures ménagères. Le budget "Ordures Ménagères", en constante évolution, est passé à 950 000 Francs en 95.

## Séance du 5 avril (suite)

La décharge de Clarac ne peut plus recevoir d'ordures ménagères; en attendant la mise en service de la décharge de Liéoux, le SIVOM de Clarac les achemine vers Benac (Hautes-Pyrénées) d'où un surcoût important.

Afin d'éviter cette dépense supplémentaire, le Conseil autorise M. le Maire à signer une convention avec le SIVOM de Lannemezan pour le traitement des ordures, le camion municipal assurant le transport.

### Tarifs des Services Communaux

Le Conseil fixe les tarifs des Services Communaux et accepte le renouvellement du bail des locaux de la Gendarmerie sur la base d'un loyer annuel de 375 896,51 Francs.

### Réhabilitation du réseau assainissement

Le collecteur d'assainissement en amiante ciment, scellé contre le mur de soutènement du boulevard de Lassus, sur une longueur de 72 m, fuit en plusieurs endroits.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser les travaux en tuyaux fonte par la SEM P.S.P. pour un montant de 85613,46 Francs.

*Atelier*



*W.C. place de Verdun*

### Rénovation des sanitaires

Place du Mercadiou et place de Verdun, la rénovation des sanitaires publics est une nécessité. La maîtrise technique de ces travaux est confiée à M. Tourreau.

Des travaux de rénovation et d'aménagement des ateliers municipaux sont également nécessaires; M. Barrau est chargé de ce projet.

### Convention avec les A.S.F.

M. le Maire est autorisé à signer la convention concernant le rétablissement des voies vers Cuguron, les Basses Tourreilles et en limite d'Ausson et la mise en service des voies créées dans l'emprise de l'autoroute, l'une au nord de l'A 64, et deux autres au sud, dont une sera traitée en bicouche.

### Réaménagement de prêts

M. le Maire fait part au Conseil des interventions auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole pour obtenir un réaménagement de quatre prêts contractés auprès de cet organisme. Il a été obtenu un taux fixe annuel de 8,75 % pour chacun de ces prêts, ce qui représentera une économie substantielle.

## Séance du 15 juillet

### Contrat de Développement - Communauté de Communes

M. le Maire donne lecture du modèle de statuts proposé par la Communauté de Communes "Communauté Nébouzan-Rivière-Verdun" qui est en train de se créer dans le canton et comprenant, à ce jour, 12 des 17 communes du canton. Le siège est fixé à Loudet.

Administrée par un Conseil où chaque commune est représentée par deux délégués, la communauté est compétente obligatoirement pour l'aménagement de l'espace et pour le développement économique, et optionnellement pour le logement, le cadre de vie ou l'environnement.

Ses ressources sont essentiellement les produits d'une fiscalité propre, une dotation de fonctionnement, des subventions et des concours de l'Etat, des communes membres et autres collectivités territoriales.

Avant de prendre une décision définitive, un complément d'information paraît indispensable; M. le Maire demandera aux spécialistes du CERIGICLE d'organiser une réunion pour les élus.

### Souscription de prêts

Pour financer les dépenses d'investissement (rénovation des sanitaires publics et des ateliers municipaux) le Conseil Municipal autorise M. le Maire à souscrire auprès de Crédit Local de France deux prêts de 500 000 Francs au taux de 5,95 % sur une durée de 15 ans, ainsi que de signer les conventions de réaménagement de trois prêts anciennement souscrits auprès de cet organisme.

### Incendie du bâtiment "Herboviandes"

Cet incendie a provoqué d'importants dégâts. Le montant des dépenses chiffré par le cabinet d'expertise s'élève à 1 893 215 Francs H.T. Le Conseil demande que l'indemnité concernant ce sinistre soit réglée par les assurances Alliance et Groupama, toutes taxes comprises, soit 2 283 217 Francs.

### Travaux concernant le remembrement

Le Conseil sollicite le concours de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour assurer une mission de conduite d'opération nécessaire

## Séance du 15 juillet (suite)

à la réalisation des travaux connexes.

Le Conseil approuve l'ensemble des dispositions concernant la rémunération du Cabinet SOMPAYRAC, maître d'oeuvre des travaux.

### Représentation de la Commune

Sont désignés le Cabinet d'avocats Mouniérou-Erich dans l'instance contre le gérant de la SERP et

l'Etude d'huissiers Clavère-Salabert-Leches pour assurer la défense des intérêts de notre commune.

Il est également évoqué la promotion de l'Hôtel de Lassus, une subvention du FISAC pour la modernisation du pôle commercial et artisanal, la rénovation du centre ville (programme Bastide), la création de l'Ecole de Musique.

---

## Séance du 9 novembre

---

M. le Maire remercie M. Verdier pour les efforts qu'il fait pour participer d'aussi loin (Tokyo) à la vie de la commune et communiquer soit par fax, soit par téléphone; il le félicite pour ses compétences et sa fidélité, sa facilité d'adaptation et de compréhension des problèmes budgétaires.

M. Verdier rappelle que le budget primitif était d'un montant de 16 121 759 Francs et qu'à la date du 1er octobre, après neuf mois d'activité, le pourcentage des dépenses de fonctionnement qui est de 68 % fait état d'un effort important réalisé au niveau des achats, des dépenses de personnel qui à elles seules représentent 40 % du budget et prouve qu'elles ont été bien contrôlées.

Au niveau de la charge financière, les emprunts ont été renégociés, l'intérêt français a baissé et ce jeu nous avantage sur l'endettement à taux variable. L'endettement à taux fixe, d'une moyenne de 10,60 % était quasiment usuraire.

Au niveau des recettes, le revenu des immeubles après l'incendie d'Herboviandes n'aura pas de conséquences fondamentales mais des conséquences de trésorerie à cause du décalage des paiements de loyer qui doivent être réglés par l'indemnité que percevra le gérant dans le cadre de son assurance "perte exploitation".

En conclusion, d'après les chiffres, on devrait pouvoir respecter les prévisions budgétaires presque point par point au niveau des dépenses et des recettes.

Sur le budget d'investissement, il y a un remboursement d'emprunt en capital de plus de 2 millions de Francs. La dette de la commune s'élève à 24 millions de Francs, due à un certain nombre d'investissements réalisés de 1991 à 1995.

Pour cet exercice, il a été réalisé un emprunt d'un million de Francs. Un autre emprunt d'un million de Francs sera réalisé fin 96 ou début 97, il n'y aura donc pas d'augmentation de la dette en capital, ce qui n'était pas arrivé depuis une dizaine d'années environ.

La diminution de la dette est déjà intervenue en réaménageant les emprunts. La charge des intérêts sur emprunts représente 18 % du budget, actuellement la diminution représente 200 000 Francs par an. nous nous employons à continuer les négociations et nous envisageons de passer à taux fixes certains emprunts à taux variables.

Afin de diminuer la dette, il faudrait augmenter les recettes soit en augmentant la pression fiscale, soit en trouvant de nouvelles recettes extérieures, soit en diminuant la section investissement en limitant les projets.

Dernier point, le projet 1997 sera de faire l'analyse

du patrimoine en recherchant les possibilités d'aliénation.

M. le Maire précise que l'inventaire du patrimoine a été fait et pense qu'il pourra faire l'objet d'une analyse lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal. Il faut être vigilant dans cette opération pour ne pas brader le patrimoine de la ville.

Quant à la vente des maisons aux harkis, celle-ci a été stoppée pour le moment car ces maisons ont été réalisées dans le cadre des PALULOS. Des négociations sont en cours avec la Préfecture afin de faire annuler la convention signée à l'époque.

M. Lasportes s'étonne de l'achat du Gaspillage alors que l'on veut décapitaliser.

M. le Maire précise que ce projet était déjà prévu dans notre profession de foi afin de réaliser des logements sociaux en continuité de ceux déjà réalisés à l'immeuble Cousse, et ceci a déjà été voté en séance de Conseil Municipal du 5 avril 1996.

M. Rouch demande pourquoi 1 million d'emprunt.

M. Jorda expose que divers travaux ont été effectués :

- travaux aux ateliers municipaux, mise hors d'eau des bâtiments
- travaux pour réfection des sanitaires place Mercadier et place de la Salle
- travaux à l'usine de cosmétiques place des Moutons
- travaux d'électricité à l'Hôtel de Lassus
- règlement des retenues de garanties et révision de prix pour la salle des fêtes.

L'emprunt a été réalisé en deux tranches de 500 000 Francs, soit 1 million de Francs.

M. Lasportes trouve que les documents budgétaires ne sont pas clairs.

M. le Maire précise que M. Lasportes a assisté à deux réunions de préparation pour le vote du budget supplémentaire et qu'il a été répondu à toutes les questions posées.

Il rappelle que M. Verdier, qui n'a pas assisté à ces réunions, a reçu les mêmes documents budgétaires le matin même, qu'il a tout de suite compris et qu'en ce moment il commente avec facilité et compétence.

M<sup>me</sup> Cambours Interpelle M. Rouch et M. Lasportes en leur disant que ce n'est pas la peine de faire des querelles intestines puisqu'il n'y a aucune incidence pour les contribuables Montréjeaulais et pas d'augmentation de la dette.

M. Verdier explique qu'avec 2 millions de capital remboursé et un budget de fonctionnement équilibré,

## Séance du 9 novembre (suite)

on est obligé de trouver un nouvel emprunt d'un million de Francs pour faire le joint sur le budget investissement.

Il précise également que cet emprunt à taux variable sur le TAM + 0,65 % soit 5,30 % avec une clause de remboursement anticipé, donne possibilité de passage à taux fixe à tout moment, suivant la santé des marchés, nous envisagerons de passer à taux fixe rapidement.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

M. Verdier passe ensuite au budget supplémentaire.

En fonctionnement, la modification est minime pour un budget de 16 121 756 Francs. On trouve en recette l'annulation des produits de la vente des maisons cité Landefrède compensé pour le même montant par des remboursements de rémunération du personnel, soit 200 000 Francs, et quelques rentrées exceptionnelles.

Nous ouvrons maintenant, dans le cadre des contrats de développement de terroir, un programme de 2 000 000 Francs pour l'aménagement du golf financé par les subventions et la participation de travaux en régie.

M. Verdier présente une recette "exceptionnelle" d'un montant de 102 000 Francs qu'il qualifie d'inespérée, obtenue grâce à la vigilance et aux démarches du Maire.

Cette somme représente 80 % d'une subvention à la Mairie de Montréjeau mais détournée au profit du COFIF. Suite à l'intervention de la Chambre Régionale des Comptes, cette somme a été imputée dans la comptabilité communale.

Le Conseil Municipal procède au vote du budget : 14 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

### Affaire concernant le personnel municipal

M. le Maire fait part d'un courrier émanant du personnel municipal.

Il précise qu'il a toujours reçu les délégations du personnel ou syndicales, rien ne prévoit de recevoir ensemble tout le personnel.

Un deuxième courrier conteste les horaires du personnel administratif : il n'est pas nécessaire de prendre une délibération pour fixer les horaires qui restent dans le cadre du décret fixant la durée hebdomadaire à 39 heures. La note de service pour le personnel a été adressée au Centre de Gestion pour avis du Comité Technique Paritaire qui a précisé que "les membres ont déclaré qu'ils ne pouvaient valablement émettre un avis sur cette mesure purement interne".

Il rappelle que la note qui vient d'être adressée au personnel administratif fait suite à leur proposition, la seule différence provient du fait qu'ils assureront une permanence un samedi sur trois et récupéreront un vendredi après-midi pour ce samedi matin, alors qu'ils proposaient la permanence un samedi sur deux.

M. le Maire précise qu'aucun licenciement n'est intervenu depuis qu'il est arrivé à la Mairie, seulement des fins de stage ou de contrat à durée déterminée.

"Les employés me reprochent également d'avoir supprimé l'arbre de Noël des enfants du personnel municipal dont je n'avais aucune connaissance, ne l'ayant jamais organisé lors de mon précédent mandat. Par contre, l'arbre de Noël des enfants des écoles a été étendu à tous les enfants fréquentant l'école comme

cela se faisait lors de mon premier mandat et qui avait été abandonné par mes successeurs".

M. le Maire indique que dans le cadre du social, l'Association Amicale du Personnel Municipal se devrait d'en prendre l'initiative avec une aide possible de la commune.

M. le Maire fait également savoir qu'un constat a été dressé par Maître Clavère dans le bureau de M. Antichan, adjoint administratif affecté aux services techniques pour le secrétariat et en donne lecture.

### S.a.r.l HERBOVIANDES

M. le Maire précise qu'il n'y a pas eu de convention avec cette société, les loyers doivent être payés par M. Bosco avec les indemnités qu'il a reçues pour perte d'exploitation, et donne lecture d'un courrier du Percepteur demandant de régler la T.V.A. sur les loyers non encaissés, après renseignements pris auprès des services fiscaux, la TVA n'est versée que sur les encaissements réalisés.

### Représentation de membres au Conseil d'Administration des hôpitaux de Saint-Gaudens et de Luchon

M. le Maire a reçu en Mairie une lettre adressée par la Préfecture demandant de désigner à l'occasion du renouvellement de la composition des Conseils d'Administration, deux membres au sein de ces conseils d'administration; je vous propose de désigner M. Baqué, membre du C.C.A.S. et M. Dol, Président de la Croix-Rouge.

### Commission de sécurité aux maisons de retraite Mont Royal et Ermitage

M. Bonnefoi donne lecture du rapport de la commission de sécurité concernant ces deux maisons de retraite. Il est demandé la fermeture des établissements sur rapport de la commission de sécurité.

La maison de retraite du mont Royal, construite pour être un foyer logement ne correspond pas aux normes exigées pour une maison de retraite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de les maintenir ouvertes et autorise M. le Maire à ne pas prendre les arrêtés de fermeture sous conditions d'entreprendre les travaux de remise en conformité dans des délais rapides.

M. Verdier souhaite la réalisation d'un bulletin municipal informant la population des points positifs, à savoir renégociation des emprunts, pas d'augmentation de la dette, pas d'augmentation de la fiscalité, et préciser qu'une économie de 100 Francs par Montréjeaulais a été réalisée au niveau des intérêts sur emprunts.



W.C.

## Lettre de M. le Maire concernant la remise en état du site du lac en fin de travaux

Montréjeau le 25 Janvier 1996

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 8 Janvier 1996 concernant l'arrêt d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de sable et de gravier située sur le territoire de la commune, lieu dit « Le Carreau et le Desque » et la remise en état du site suivant les directives de l'article 34-1 du décret 77-1133 du 21 Septembre 1977 modifié et les termes de l'article 9 de la convention établie avec la commune de Montréjeau, propriétaire des lieux

Mon avis est un avis très défavorable.

La berge Est en bordure de Neste est trop surélevée, environ 2 à 3 mètres du niveau d'origine, il reste un pré qui donne le niveau de l'ancienne berge.

D'autre part, les berges de la Neste sont dans un état lamentable, des tas de cailloux empêchent l'accès à la rivière, et ce qui était pendant de nombreuses années le coin baignade et loisir des Montréjeaulais est devenu enchevêtrement de cailloux et de débris de bois ou ronces.

Les rives de la Neste doivent être reprises et les déblais de terre et cailloux dégagés et évacués pour que les abords retrouvent leur aspect d'origine.

La commune n'a jamais demandé le relèvement des berges qui est contraire à la réglementation en vigueur.

Ces travaux concernent les berges de la Neste à partir de la commune de Mazères jusqu'au confluent de la Garonne.

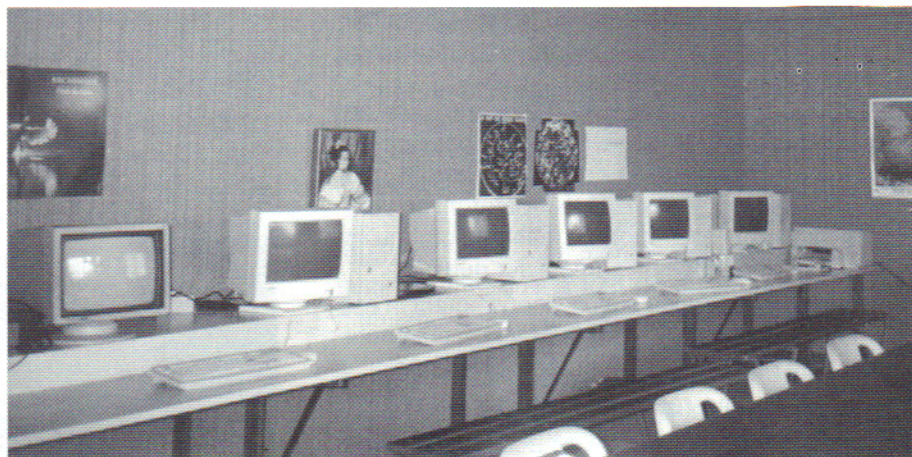
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,  
Jean JORDA



A l'Ecole  
des Pyrénées

Renouvellement  
du Parc  
Informatique





# Emprunter moins - Epargner plus

Pour financer la construction, il faut recourir à l'emprunt. Sans cela, rien n'aurait pu être fait. L'Encours de la dette pèse dans le budget de la Commune. D'autre part, les recettes stagnent.

La Municipalité a engagé une politique claire : le montant annuel de l'emprunt doit être inférieur au montant du capital remboursé, soit **2 025 014 Francs**.

La ville a également renégocié ses emprunts, ce qui augmente sa capacité d'autofinancement.

En 1996, la ville a emprunté **1 000 000 de Francs**.

Participation de la Commune aux dépenses d'aide sociale et de santé versée au Département pour l'année 1996	<b>579 826,32 Frs</b>
Cotisations communales au service départemental d'incendie et de secours pour l'année 1996 90,36 Frs x 2912 habitants	<b>263 128,32 Frs</b>

## Coût du ramassage des ordures ménagères pour l'année 1995

<b>SALAIRES</b>	
- 3 employés à temps plein	92 559,00 Frs
	94 433,00 Frs
	110 233,00 Frs
- 1 employé compté à mi-temps pour remplacement congés et absences	51 785,00 Frs
TOTAL SALAIRES	349 010,00 Frs
CHARGES SOCIALES 55 %	191 955,00 Frs
<b>TOTAL</b>	<b>540 965,00 Frs</b>
<b>TRAITEMENT DES ORDURES par le SIVOM de CLARAC - 1328 Tonnes</b>	<b>220 194,95 Frs</b>
- Amortissement Emprunt pour achat benne à ordures	
Caisse Epargne .....	123 582,36 Frs
Département .....	29 350,00 Frs
- Carburant .....	42 000,00 Frs
- Prime d'assurance .....	10 361,00 Frs
- Entretien véhicule .....	10 000,00 Frs
<b>TOTAL</b>	<b>976 454,31 Frs</b>

En règle générale, pour avoir le coût du service, on compte 1 Franc par habitant et par jour pour le ramassage et le traitement soit : 1 Franc x 2912 habitants x 365 jours = **1 062 880 Frs**

Prévision du budget 1996 : **950 000 Frs**

Le prix qui a été prévu pour 1996 ne prévoyait pas le transport et le traitement des ordures par le SIVOM à la décharge de Bénac. Grâce aux négociations avec le SIVOM de Lannemezan, le coût du transport et du traitement a pu être stabilisé par rapport à 1995.

# LE BUDGET

## Dépenses

De gestion courante :

- Frais de personnel
- Intérêts de la dette
- Fournitures
- Frais généraux

- Travaux de bâtiments
- Acquisition d'immeuble et de matériels
- Remboursement du capital des emprunts

## Section de Fonctionnement

## Section d'Investissement

De gestion courante :

- Impôts directs
- Dotations de l'Etat
- Produits des services

- Autofinancement
- Emprunt
- Subventions

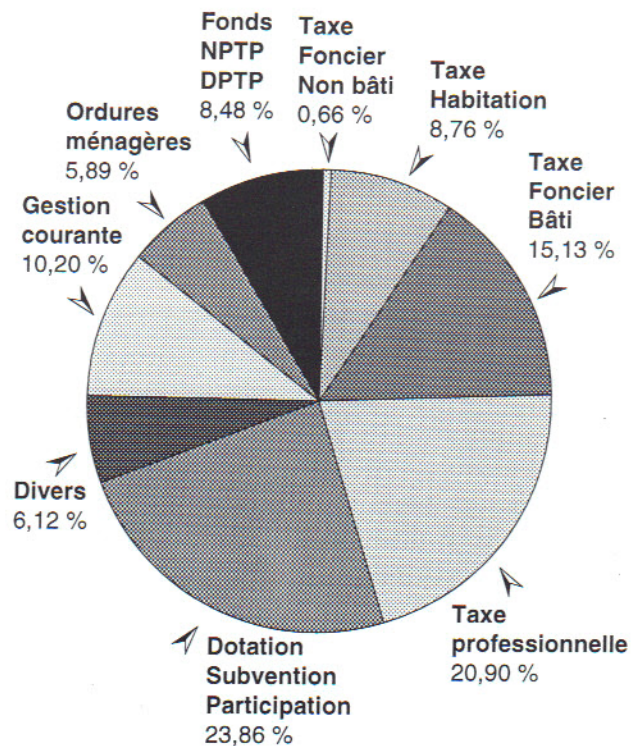
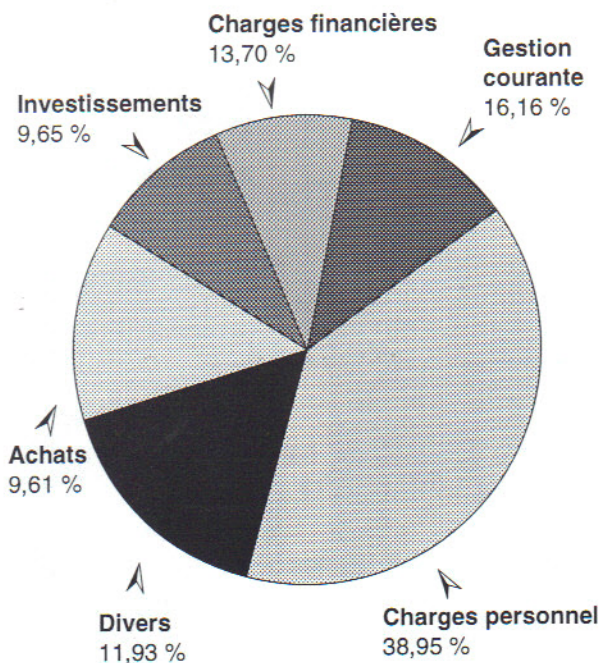
## Recettes

Le budget doit être présenté en équilibre réel, cela signifie que les sections de fonctionnement et d'investissement doivent comporter autant de recettes que de dépenses, et que les recettes propres de la section d'investissement doivent être suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.

Il faut pour cela dégager de la section de fonctionnement le montant de ses annuités diminué des ressources propres externes (DGE - FCTVA - TLE).

## Dépenses

## Recettes



# BUDGET INVESTISSEMENT PROGRAMME REALISES EN 1996

	REALISES	RECETTES
<b>16 REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS</b>	2 025 014,00	
		T.V.A.
		VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT
		368 075,00
		1 541 014,00
Opération non affectées Vente GABAS		1 361,70
Acquisition maison (CASTRO)	27 206,36	
<b>TRAVAUX</b>		
Stade de Rugby	7 253,18	Subvention
		Subvention
		8 388,00
		20 000,00
Salle des Fêtes	137 422,75	Subvention
		70 210,00
Ateliers municipaux	330 996,19	Emprunt
		300 000,00
Hôtel de Lassus et Plan d'eau	44 113,07	Subvention ( bâtiment plan d'eau)
		97 931,00
W-C. Publics	470 464,53	Emprunt
		350 000,00
Travaux connexes du remembrement	625 862,89	Subvention
		932 000,00
Bâtiments communaux	21 628,10	Remboursement sinistre tennis couvert
		Subvention
		16 318,70
		70 192,00
Achat bâtiment gaspillage	277 400,00	Emprunt
		350 000,00
Matériel Divers (Vitrines, expo armée)	131 495,00	Subvention matériel Divers
		76 320,34
Matériel informatique	100 224,00	
	4 199 080,07	
		4 201 810,74

Certaines subventions ont été reçues en 1996 pour des réalisations de 1995.  
Nous enregistrerons en 1997 d'autres rentrées de subventions (réfection toiture des ateliers communaux et rénovations des W.C. publics)

## DEPENSES section FONCTIONNEMENT - Budget 1996

Le budget de fonctionnement comprend des charges certaines et obligatoires dont le montant est déterminé et ne dépend pas directement de la volonté communale				
	DEPENSES INCOMPRESSIBLES	%	PREVISION BUDGETAIRE	%
<b>ACHATS</b>				
Electricité	600 000,00			
Repas cantine	160 000,00			
Eau Assainissement	130 000,00			
Carburants	115 000,00			
Traitement des ordures ménagères	200 000,00			
<b>TOTAL CHAPITRE</b>	<b>1 205 000,00</b>	<b>8,09</b>	<b>1 550 000,00</b>	<b>9,61</b>
<i>La différence entre les prévision et les dépenses incompressibles, soit 345 000,00 reste disponible pour les achats divers, produits d'entretien, fournitures administratives et scolaires, achat pour voirie, petit matériel etc...</i>				
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>				
Primes d'assurances	240 000,00			
Contrat de maintenance (photocopieur, chaudières, dératissage etc..)	50 000,00			
Entretien réparations matériel roulant	100 000,00			
<b>TOTAL CHAPITRE</b>	<b>390 000,00</b>	<b>2,62</b>	<b>993 000,00</b>	<b>6,16</b>
<i>Le solde permet de couvrir les dépenses d'entretien des bâtiments communaux, des terrains, la documentation, les frais d'impression etc...</i>				
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>				
Affranchissements, Télécommunication	130 000,00			
Personnel extérieur au services (études surveillées)	20 000,00			
<b>TOTAL CHAPITRE</b>	<b>150 000,00</b>	<b>1,01</b>	<b>424 000,00</b>	<b>2,63</b>
<b>IMPOTS ET TAXES</b>				
Taxes foncières bâtiments communaux	210 000,00			
Autres Impôts (Vignettes et autres droits)	9 500,00			
<b>TOTAL CHAPITRE</b>	<b>219 500,00</b>	<b>1,47</b>	<b>219 500,00</b>	<b>1,36</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et charges	6 279 755,00			
<b>TOTAL CHAPITRE</b>	<b>6 279 755,00</b>	<b>42,15</b>	<b>6 279 755,00</b>	<b>38,95</b>

<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>				
Contingent Aide Sociale département	550 000,00			
Service d'Incendie	260 000,00			
SIVOM (Pool Routier)	900 000,00			
SDEHG	70 000,00			
Subventions aux associations	570 000,00			
<b>TOTAL CHAPITRE</b>	<b>2 350 000,00</b>	<b>15,77</b>	<b>2 606 000,00</b>	<b>16,16</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Intérêts des Emprunts	2 048 487,00			
Autres charges financières	160 000,00			
Indemnités diverses	256 000,00			
<b>TOTAL CHAPITRE</b>	<b>2 464 487,00</b>	<b>16,54</b>	<b>2 208 487,00</b>	<b>13,70</b>
<b>CHARGES ANTERIEURES</b>				
Règlement des factures non soldées sur exercice précédent	300 000,00			
<b>TOTAL CHAPITRE</b>	<b>300 000,00</b>	<b>2,01</b>	<b>300 000,00</b>	<b>1,86</b>
<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT pour couvrir en partie les remboursements du capital des emprunts</b>				
	1 541 014,00	10,34	1 541 014,00	9,56
<b>TOTAL DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>14 899 756,00</b>	<b>92,42</b>	<b>16 121 756,00</b>	<b>100,00</b>

## RECETTES section FONCTIONNEMENT - Budget 1996

<b>VENTES DE PRODUITS PRESTATIONS</b>			%
Concessions, taxes funéraires, redevance cantine, vente de maisons landefrède		450 000,00	2,79
<b>IMPOTS ET TAXES (dont)</b>		9 646 719,00	59,84
Contributions directes			
Taxe d'habitation	1 412 532,00		
Taxe foncière sur propriétés bâties	2 439 296,00		
Taxe foncière sur propriétés non bâties	106 808,00		
Taxe professionnelle	3 370 077,00		
Taxe enlèvement des ordures ménagères	950 000,00		
FNPTP			
FDPTP			
COMPENSATION EXO TP-TF-TH	1 368 006,00		
Droits d'occupation des sols			
<b>DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>		3 846 387,00	23,86
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		1 645 000,00	10,20
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		650,00	0,00
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		59 000,00	0,37
<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>			
Remboursement salaires agents en maladie		200 000,00	1,24
<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>			
Amortissement		24 000,00	0,15
<b>EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES</b>		250 000,00	1,55
		<b>16 121 756,00</b>	<b>100,00</b>

**SERVICE "RAMSES 31"  
RECHERCHE D'UN EMPLOI**

Depuis la création de ce service, 58 personnes sont venues rechercher un emploi. "RAMSES 31" a été consulté 217 fois.

- 12 ont trouvé un emploi, ces emplois sont à durée déterminée ou à durée indéterminée.
- 18 ont trouvé un Contrat Emploi Solidarité.
- 15 sont en Formation ou Stage avec l'aide de la Mission Locale.
- 14 sont toujours sans emploi.
- 11 ne fréquentent plus ce service.
- 18 en changement de situation : déménagement, étudiant, service militaire.

Toutes ces personnes sont venues régulièrement consulter "RAMSES 31", ainsi que la Mission Locale.

**EMPLOI : RENSEIGNEMENTS / SUIVIS / SERVICES**

Pour l'emploi, les demandes les plus fréquentes sont :

- les renseignements sur les critères d'embauches des différents contrats de travail (C.I.E., C.E.S., Contrat qualification)
- "RAMSES 31", renseignements sur le fonctionnement de ce service.

- les formations ou stages : orientation vers la Mission Locale pour les moins de 26 ans ou l'A.N.P.E. pour les plus de 26 ans.

- Inscription à l'A.N.P.E. (remise du dossier et explication).
- Rédaction de CV et lettre de demande d'emploi.

136 demandes

**LES DIFFICULTÉS**

1) Pour les plus jeunes : pas de formation professionnelle, c'est ici que la Mission Locale joue un rôle très important :

- entretien avec les jeunes,
- orientation,
- placement dans un Centre de formation (ces formations peuvent être rémunérées).

2) Pas de moyens de locomotion, donc pas de déplacements possibles lorsque l'emploi se situe dans une zone

où aucun mode de transport n'est mis en service.

3) Les mères célibataires avec enfant en bas âge, problème de garde pour les enfants qui n'ont pas l'âge d'être scolarisés.

Le taux de fréquentation des demandeurs d'emploi ne reflète pas le nombre de chômeurs sur Montréjeau.

Une information individuelle serait nécessaire.

**OFFRES D'EMPLOIS DE PARTICULIERS  
(personnes âgées, entreprise de nettoyage)**

Des particuliers s'adressent au Bureau "Emploi-Solidarité" pour demander des personnes qui effectueraient des heures de ménage à domicile ou dans les bureaux.

Le bureau transmet la liste de personnes souhaitant trouver quelques heures de ménage. Le futur employeur traite personnellement avec le demandeur d'emploi. Les personnes âgées devenant employeurs utilisent le "Chèque Emploi Service" comme mode de rémunération.

A ce jour, 8 particuliers ont fait appel à ce bureau, 7 ont donné suite (5 personnes âgées, 1 entreprise de nettoyage, 1 cabinet comptable).

Les employeurs informent toujours le Bureau de leurs choix et décisions.

**LES DEMANDES DIVERSES**

- Renseignements sur les différentes permanences.
- Les SDF : bons alimentaires, hébergement, papiers.
- Demande de gratuité des transports sur Toulouse pour les demandeurs d'emploi et Rmistes.
- Demande de logement : liste Mairie, Hebdo Comminges, Sud 31 (affichés toutes les semaines au Bureau).
- Demande d'explication de divers dossiers ou lettres, ces documents sont envoyés par la CAF, les ASSE-DIC, les Tribunaux et Avocats.
- Rédactions de lettres suite à ces documents.
- Pour les personnes âgées : aide à la rédaction de la lettre ou aide à la compréhension d'un dossier.

129 demandes

**Centre Communal d'Action Sociale**

Après le voyage de juin qui nous avait amené vers l'Océan, à Saint-Jean-de-Luz, en passant par Cambo-Les-bains, dans les jardins de la Villa ARNAGA, le 16 novembre a eu lieu le voyage d'automne, organisé par le CCAS.

Départ de Montréjeau à 7 heures. En cours de route, arrêt pour le petit déjeuner à Saint-Félix-de-Lauragais. Continuation vers Revel, visite guidée de la ville, histoire de la Bastide, montée au Beffroi. Visite guidée au Conservatoire du bois où l'on a pu découvrir la transformation du bois et les différents métiers.

Destination Saint-Féréol pour déjeuner près du lac où un accueil agréable a été réservé à nos voyageurs.

Montée en car au bassin de Saint-Féréol, visite guidée du Musée Pierre Paul Riquet et découverte des routes de la digue et des robinetteries.

Sur le chemin du retour, arrêt au barrage voûte des Camazes, promenade sur le barrage.

Continuation sur Corrèze et Durfort, la cité du cuivre, temps libre pour quelques emplettes avant le retour sur Montréjeau à 21 heures.

36 personnes ont fait partie de ce voyage qui s'est déroulé dans une bonne ambiance : dans le car, chants et histoires drôles étaient au rendez-vous.

# Maison de Retraite Mont Royal

Le 1<sup>er</sup> mars 1997, l'établissement social pour personnes âgées "Le Mont-Royal" entrera dans sa sixième année de fonctionnement en maison de retraite.

Au terme des 5 ans écoulés, le bilan réalisé est positif. Nous sommes amenés à constater que cet établissement, malgré ses difficultés de mise en route, est à présent connu et reconnu dans le réseau social et médico-social environnant. Le taux d'occupation toujours optimal et la liste d'attente toujours plus conséquente, sont là pour en témoigner. cet état de fait permet ainsi à la maison de retraite de s'autofinancer.

Mais, même si nous ne pouvons que nous réjouir de l'utilité d'une telle structure, nous devons tous être conscients que ce n'est pas parce qu'un établissement existe, qu'il est assuré de perdurer. A ce titre, nos efforts déployés quotidiennement ne doivent cesser de s'intensifier et ce, pour deux raisons :

- la première, faire face aux besoins d'une population de plus en plus âgée, et donc aussi, de plus en plus dépendante.

- la seconde, s'adapter tant aux nouvelles orientations définies par les pouvoirs publics qu'aux nouvelles attentes sociales.

En effet, la prise en charge des personnes âgées connaît actuellement une entière mutation.

Héberger des résidents ne signifie plus simplement leur assurer le gîte et le couvert, mais requiert un service rendu plus qualitatif et plus centré sur la personne âgée.

C'est pourquoi nos objectifs institutionnels doivent prendre en compte ces nouvelles données, d'autant que deux grands projets de loi actuellement étudiés au parlement sous la responsabilité de M. Jacques Barrot, Ministre du Travail et des Affaires Sociales, vont générer un important bouleversement dans les institutions.

Ainsi, la réforme de la loi n° 75.535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales nous obligera à mieux affirmer la place des usagers et de leur famille dans le système institutionnel.

De plus, la mise en place de la prestation spécifique dépendance qui remplacera l'allocation compensatrice pour tierce personne, entraînera des propositions de réforme sur le prix de journée des établissements d'hébergement pour personnes âgées. Cette nouvelle tarification, définie en fonction de l'état de santé de la personne âgée, sera liée à des critères garantissant l'amélioration de la prise en charge de la population accueillie et la maîtrise des dépenses de santé.

C'est pourquoi, afin de se préparer à affronter sereinement ces nouvelles dispositions, des actions de formation envers le personnel ont été définies et planifiées, devant ainsi conférer aux salariés de la maison de retraite une compétence, garant indispensable pour une qualité de prise en charge de la population hébergée.

Un beau programme en perspective pour l'année 1997.

Madame Immery  
Directrice

---

## Tourisme - Informatique à l'Office de Tourisme

Nous avons annoncé, lors de notre précédent bulletin, notre intention de mettre en oeuvre un projet d'informatisation de l'Office de Tourisme, avec un double objectif :

- 1 - *Equiper l'O.T. en matériel informatique, permettant à son Hôtesse d'assurer, dans des conditions optimales, le travail de bureautique et de commercialisation dont elle à la charge (traitement de texte, archivage de données, création et traitement de fichiers clientèle, mealing, ...)*

- 2 - *Mettre en place une "borne informatique" destinée au public, qui, à partir d'un "serveur multimédia", pourra accéder à de multiples informations à caractère touristique ou concernant la vie pratique du Comminges. Par exemple, un vacancier de passage à Montréal, pourra directement à partir des photos et textes contenus dans cette borne, comparer toutes les offres des Hôteliers de la région, (prestations au niveau des chambres, menus, services, etc...). Il pourra alors faire son choix et effectuer sa réservation instantanément, grâce à une mise en relation directe avec le prestataire*

*choisi. Avec le système "Internet", ces opérations pourront être réalisées à partir de n'importe quel endroit du monde équipé d'un ordinateur domestique.*

Dans un premier temps, nous avons équipé l'Office de Tourisme en matériel nécessaire à l'ensemble de l'opération.

Dans un deuxième temps, nous avons constitué un "Comité de Pilotage" chargé de mettre en place le serveur multimédia avec l'aide technique de la société Commingeoise "Inter-Images", dirigée par M<sup>me</sup> Rose-Marie SOULE.

Tout le monde travaille à la collecte et à la mise en forme informatique des milliers d'informations nécessaires à l'élaboration du projet, pour que l'ouverture du serveur prévue en juin 1997 soit une réussite. Nous invitons les Montréalais à venir découvrir à l'Office de Tourisme les premiers éléments déjà à disposition sur le serveur. M<sup>me</sup> Nadia BELLOUR se fera un plaisir de vous en expliquer les rouages.

*A suivre...*

**Au revoir Père Etienne DE BERANGER  
Bienvenue au Père Roger ANDRIEU**

Appelé au service pastoral du secteur Castanet-Tolosan, à partir du 22 septembre, le Père Etienne de Béranger quitte notre terre commingeoise. Depuis bientôt six ans, il exerçait son ministère à Montréjeau, ayant succédé au père Louis Dublin, vicaire épiscopal qui rejoignait Saint-Gaudens.

Les fidèles du secteur paroissial de Montréjeau ont appris à connaître, à estimer et apprécier, au fil des jours, le père Etienne. Ses homélies du dimanche étaient toujours très suivies par ses ouailles.

A sa dernière messe, concélébrée par le père Louis Dublin et les prêtres des communes avoisinantes, ses amis emplissaient la nef de l'église Saint-Jean-Baptiste. M. Jorda, maire, M. Arnaud, conseiller général et maire de Gourdan-Polignan, et de nombreux maires du secteur paroissial de Montréjeau étaient présents.

Cette célébration fut aussi l'occasion de présenter le nouveau pasteur, le père Roger Andrieu, un commingeois originaire du Cuing, ancien élève du petit séminaire de Montréjeau, venant de la région toulousaine.

A l'issue de la messe, une amicale réception réunissait à l'orangerie de Notre-Dame de Comminges, prêtres et amis



*M. Jorda, Maire de Montréjeau, remet la clé de l'église au Père Andrieu.*

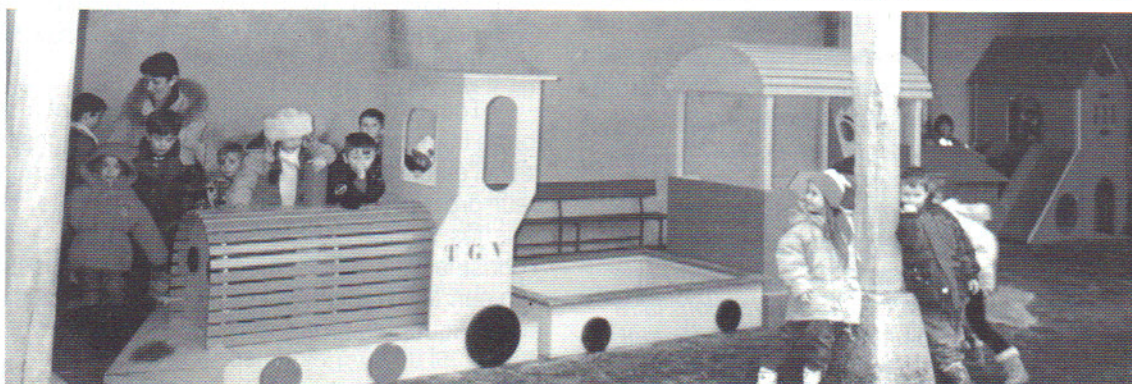
venus témoigner de leur amitié au père Etienne. Ce fut l'occasion pour M. Jorda de remettre symboliquement la clé de l'église au nouveau pasteur, le père Andrieu, à qui nous souhaitons la bienvenue.

Au revoir, père Etienne, peut-être vous reverra-t-on dans notre Comminges, un petit détour au cours d'un pèlerinage. Vous serez toujours accueilli, avec grand plaisir.

J. Miquel



**LES JEUX**



Réalisation par les Services Techniques Municipaux.



## FLORALIES

Elles ont eu lieu sous la grande halle et ont obtenu le succès habituel.

Cette manifestation qui est reconduite chaque année attire de nombreux acheteurs.

## FETE LOCALE & FETE de la MUSIQUE

Bal du samedi soir sous la grande halle avec l'orchestre GIL ST LAURENT.

Concert à l'église avec LA MANDOLINATA de Tarbes. Ce concert a été suivi par un public intéressé.

Bal en plein air, place Lafayette, avec PATRICK DORVAL.

La Fête de la musique, la retraite aux flambeaux et le toro de fuego ont été perturbés par le mauvais temps. cependant, il y eut une importante participation des commerçants locaux.

## 14 JUILLET : FEU d'ARTIFICE au lac

Animation par la CLIQUE de BOULOGNE et bal musette sous la Grande Halle.

## MARCHÉ à l'ANCIENNE



Pour maintenir les coutumes ancestrales, le Comité des Fêtes et la Municipalité organisaient le 29 juillet le marché à l'ancienne.

De nombreux touristes assistent à ce qui était la vie lors des marchés d'antan.

Le défilé les a ravis, montrant les costumes d'époque des gardiens et vendeurs de bétail (moutons, chevaux, boeufs, etc...), charrette et outils anciens recréant l'atmosphère d'autrefois.

## XXXVII° FESTIVAL FOLKLORIQUE du 14 au 18 août



15 groupes ont participé au XXXVII° Festival Folklorique, représentant : la Pologne, la Russie, l'Espagne, la Hongrie, le Portugal, la Colombie, les Philippines, le Chili, la France (Provence, Monréjeau, Saint-Gaudens).

Notre cité a bien été pendant ces 5 jours le carrefour du Folklore International. Le nombreux public a pu apprécier et applaudir des spectacles riches de par leur composition et de par leurs chants et danses, rehaussés par la somptuosité des costumes.

## FOIRE à la BROCANTE

Réinstallée sous la Grande Halle, à la grande satisfaction des exposants et des commerçants, elle a connu un regain de succès.

## SPECTACLE REVUE "FARLIGHT" le 16 Novembre



Nouveauté à Monréjeau, très bon spectacle apprécié du public.

## LES THÉS DANSANTS

Heureuse utilisation de la salle des fêtes pour ces thés dansants qui ont agréablement meublé les après-midi et les dimanches.

## ➤ Autoroute A 64

En quelques lignes, essayons de faire plus ample connaissance avec l'autoroute "La Pyrénéenne" qui traverse notre commune sur 4 km.

Le 8 juillet 1996 est inaugurée la section Pinas-Lestelle qui prolonge de 39 km le tronçon autoroutier Bayonne-Pinas.

Rehaussée par la présence de M. Douste Blazy, Ministre de la Culture, M. le Préfet de Région, M. le Préfet des Hautes-Pyrénées, M. le Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées, M. le Président du Comité Economique et Social, M. le Président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées et de M. le Président des Autoroutes du Sud de la France, cette inauguration s'est déroulée sur le bas côté de l'autoroute à la limite des départements de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées.

Ce sont MM. les Maires de Montréjeau et de Mazères-de-Neste, communes limitrophes, qui ont coupé le ruban symbolisant la mise en service.

### Quelques généralités

La déviation d'Orthez, en 1977, est le premier tronçon de ce qui vingt ans plus tard sera l'A 64. Les travaux se sont poursuivis vers l'Est par le contournement de Pau, la construction du viaduc de l'Arrêt Darré, la montée de Soumoulou sur deux niveaux, la déviation de Tarbes pour arriver en 1991 jusqu'à Pinas. Les travaux vers l'Ouest ont été perturbés par des modifications de tracé et la liaison Orthez-Bayonne n'a été réalisée qu'à partir de 1989 pour se terminer en 1991 après la construction de deux ouvrages d'art importants : les viaducs de la Bizance sur la commune de Guiche et celui de l'Aran à Urt.

Sur le parcours Bayonne-Pinas, un soin particulier a été apporté à la création de deux aires de service. L'aire d'Hastingues près de Peyrehorade consacre un espace muséographique de 9 hectares à l'évocation des chemins de Saint Jacques de Compostelle : tracés historiques à petite échelle avec évocation des monuments rencontrés, sculpture en bronze d'un pèlerin en marche. L'aire des Pyrénées près de Tarbes, avec une vue panoramique sur les cîmes, des bâtiments en rondins de bois, pierre des Pyrénées et toits de lauze, est animée par un hommage aux géants du Tour, symbolisé par une sculpture monu-

mentale (30 tonnes d'acier, 18 m de haut, 30 m de large, reposant seulement sur trois points d'appui) et douze triptyques commentant l'histoire du Tour de France.

### La section Pinas-Martres-Tolosane

Après l'enquête publique en avril-mai 1992 et la déclaration d'utilité publique le 24.12.1992, les A.S.F. sont nommées concessionnaires de la section Pinas-Martres-Tolosane, dernier maillon de la liaison Bayonne-Toulouse.

Car en même temps se réalise sur 15 km le tronçon Muret-Toulouse tandis que la liaison Martres-Muret, non concédée, sera mise aux normes autoroutières pour 1998.

Le tracé Pinas-Martres est traité en deux tronçons légèrement différents : Martres-Lestelle, Lestelle-Pinas.

**La section Lestelle-Martres** sur 16 km réutilise la plate-forme de la RN 127 à trois voies réalisée entre 1970 et 1976 en vue de dévier la RN 117. Des échangeurs permettent le raccordement avec la voirie nationale à Lestelle - Saint-Martory - Boussens et Martres. Traversant de nombreuses zones sensibles sur le plan de l'environnement, cette section a fait l'objet de traitements spécifiques en matière de protection des eaux superficielles (Garonne et Salat) et souterraines (captage de Lestelle et du Matet à Martres) et de protection contre le bruit. Le coût de la construction de cette section de 16 km est estimé à 500 millions de Francs (valeur janvier 92) soit un coût d'environ 31 millions de francs le kilomètre.

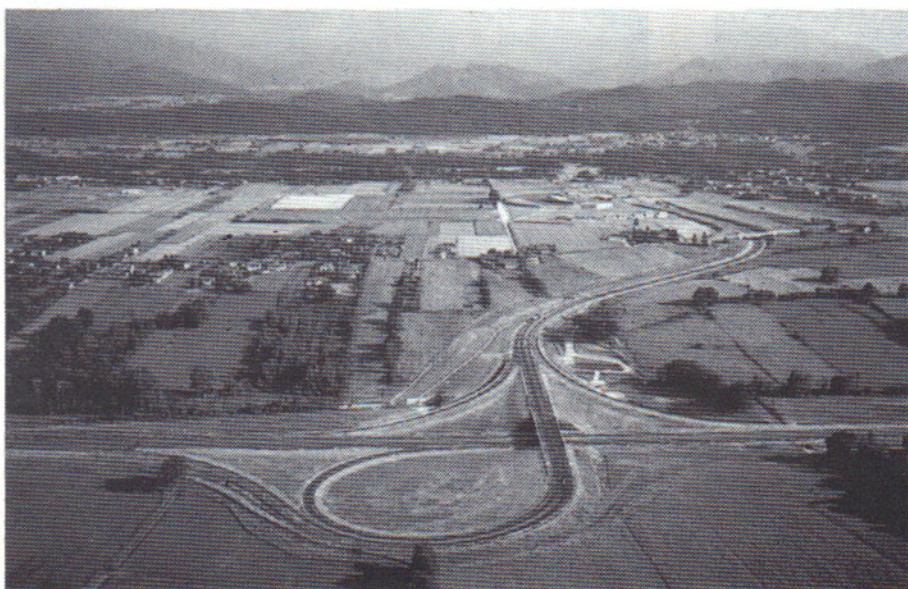
**La section Pinas-Lestelle** qui nous intéresse plus particulièrement, se situe dans les Hautes-Pyrénées sur 7 km et en Haute-Garonne sur 32 km; elle est dotée de trois échangeurs à l'Est de Montréjeau, à l'Est de Saint-Gaudens et à Lestelle. Sur 39 km, cette section comporte 63 ouvrages d'art de type courant : 38 ouvrages routiers dont 29 passages supérieurs et 9 passages inférieurs, 21 ouvrages hydrauliques et 4 ouvrages réservés au passage de la grande faune dont deux encadrent le territoire de notre commune, l'un à Cuguron, l'autre à Ausson.

Les travaux de terrassements pour la construction de la plate-forme sur ce tronçon Pinas-Lestelle, dont une partie non négligeable a eu lieu sur notre commune, sont impressionnants :

- 750 000 m<sup>3</sup> de décapage de terre végétale réutilisés en aménagement paysager
- 6 700 000 m<sup>3</sup> de déblais réutilisés en remblai, en merlons de protection, en modelage de terrain
- 3 900 000 m<sup>3</sup> de remblais
- 500 000 m<sup>3</sup> de couche de forme en graves naturelles Ø 80 sur 0,50 m d'épaisseur.

Parmi les mesures prises en faveur de l'environnement, contrôlées par un comité de suivi sous la présidence du Sous-Préfet, il faut noter :

- 40 bassins construits pour réguler la plupart des eaux de la plate-forme
- des merlons de 2 m à 3,50 m de hauteur protègent les bâtiments d'ha-



Echangeur de Montréjeau

## ➤ *Autoroute A 64* (suite)

bitation pour ramener le niveau de bruit en façade à une valeur inférieure à 60 décibels

- une clôture à grand gibier à mailles progressives et bavolets sur toute cette section
- l'ensemencement par projection de graines herbacées sur la terre végétale mise en place
- la plantation de 400 000 sujets, espèces arbustives et arbres à tiges.

La section Pinas-Lestelle comporte :

- les aires de repos du Pic du Midi sur la commune de Saint-Laurent de Neste où un aménagement thématique est prévu sur l'aire Sud, en liaison avec les installations du Pic du Midi.

- l'aire du Comminges sur les communes de Ponlat-Taillebourg et Clarac.

Le coût de la construction de cette section est estimé à 1 500 millions de Francs (valeur janvier 92) pour 39 km soit environ 38 millions de Francs le kilomètre. Cette dépense est entièrement financée par les A.S.F.

En examinant plus en détail la partie Montréjeaulaise de l'A 64, on constate que le tracé débouche en bordure du plateau de Lannemezan et descend vers la plaine de la Garonne par deux marches successives, la butte du Cous-talats et la butte d'Ausson peu avant l'échangeur. Ces déclivités ont nécessité la création de deux voies spéciales en rampe pour véhicules lents, élargissant la voie normale qui comporte deux chaussées de 7 m avec terre plein central de 3 m et deux bandes d'arrêt d'urgence de 2,50 m.

Au passage au-dessus de la voie départementale vers Les Tourreilles, une protection acoustique transparente a été posée et a été prolongée vers l'Ouest pour s'opposer aux nuisances pouvant provenir de la trouée que représente la plate-forme. Une vérification de l'efficacité de cette installation est actuellement en cours.

Toutes les voies départementales croisées par l'autoroute sont rétablies en passage dénivelé; c'est le cas sur notre commune de la route vers Les Tourreilles et Cuguron qui est en passage inférieur. Le rétablissement des voies

communales rencontrées sur le tracé a été négocié avec chaque commune : soit la voie est rétablie et traverse l'autoroute en passage dénivelé, soit elle n'est pas rétablie et elle est ramenée sur le franchissement le plus proche par une voie latérale de chaque côté de l'autoroute. Sur Montréjeau, les trois voies intéressées, le VC 8 vers Cuguron et les VC 4 et VC 6 vers les Basses Tourreilles ont été rétablies en passage inférieur.

Avant que les travaux soient terminés sur l'A 64, des voies parallèles ont été créées par les A.S.F. au nord et au sud du tracé autoroutier. Ces chemins ruraux, imposés par le nécessaire désenclavement des parcelles étaient indispensables, ils ont été réalisés sur l'emprise des terrains acquis par les A.S.F. Ils sont actuellement sur leur propriété. Les éléments de grillage clôturant le domaine autoroutier ont été posés en limite de ce qui sera la propriété des A.S.F. lorsque dans quelques années ces voies seront rétrocédées à la commune.

Le détail de ces chemins ruraux est repris dans la note suivante sur le remembrement.

L'A 64, ainsi peut être mieux connue, est aujourd'hui une réalité incluse dans notre paysage, dans nos activités; elle conditionne pour une part la vie de la cité.

Déviant une partie de la circulation à son profit, elle désengorge nos rues, mais diminue d'autant le nombre de clients potentiels de notre commerce... à moins que la possibilité de stationner, éventuellement plus facilement, incite à l'arrêt et à la découverte; à l'inverse, des communes voisines, qui, brimées par des déviations de la RN 177, se plaignent aujourd'hui du flux trop important et trop rapide des automobilistes découragés par le coût du péage.

A nous, Montréjeaulais, de savoir profiter de ce double aspect contradictoire de la situation nouvelle créée par l'autoroute pour permettre à notre ville d'être la cité accueillante qu'espèrent retrouver ou découvrir tous ceux qui, délaissant la facilité et le coût de l'A 64 - mais arrivant plus rapidement jusqu'à nous grâce à elle - nous apporteront par leur présence le réconfort de l'activité, de la vie.



*Inauguration  
du tronçon  
d'autoroute  
PINAS - LESTELLE  
le 8 juillet 1996.*

## ➤ Sur le remembrement...

Le remembrement sur la commune de Montréjeau a été entrepris à la suite de l'arrêté préfectoral du 29.11.1993. Son principal objectif est d'assurer le désenclavement des parcelles en créant des regroupements et des voies d'accès, la notion de servitude étant exclue.

Cette opération est liée au passage sur le territoire communal de l'autoroute A 64. Elle a fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement réalisée par le bureau d'études Savine précisant les prescriptions spécifiques du cahier des charges à respecter par les entreprises et concernant essentiellement les arasements, les fossés, les plantations dans le respect de la faune.

La partie aménagée de la commune a une superficie de 199 hectares sur une superficie totale de 830 hectares. Elle est située dans la zone des 300 mètres de l'A 64.

Après plusieurs réunions de la Commission communale et après discussions contradictoires sur les cas litigieux soulevés par les propriétaires, la Commission Départementale, dans sa séance du 22.01.1996 a approuvé définitivement et fait inscrire au programme 1996 les travaux à réaliser.

Ces travaux consistent en remise en état des sols, en plantation de haies ou d'alignements d'arbres, en travaux hydrauliques secondaires (ouverture, curage, nettoyage de petits fossés) aménagement de voirie agricole.

La dernière tranche de ces travaux réalisée après l'enlèvement des récoltes 1996 décidera de la prise de possession de la nouvelle répartition des lots.

Cette opération concerne 93 comptes de propriétaires. La surface remembrée comprenait au départ 384 parcelles pour 166 îlots de propriété; à l'arrivée, le nombre d'îlots est de 101. Cette réduction de 38 % correspond bien à l'exigence du remembrement. Ces travaux, dits "Travaux connexes" sont financés à 100 % par la Société des Autoroutes de Sud de la France par le biais de conventions passées avec la commune de Montréjeau, maître d'ouvrage, veillant à la réalisation des travaux décidés par la Commis-

sion Départementale.

Pour les postes les plus importants, le détail de ces travaux indique essentiellement :

Arrasement de talus sur	1 747 ml
Nivellement et comblement	5 200 m <sup>3</sup>
Aménagement de chemin de terre	8 760 m <sup>3</sup>
Création et curage de fossés	2 240 m <sup>3</sup>
Buses 90 A Ø 400 et Ø 800	1 150 ml
Pose clôture 3 fils	3 320 ml
Décassement et empierrement sur 0,30	4 250 m <sup>2</sup>

Pour le désenclavement des parcelles et l'amélioration de la voirie agricole, des chemins ruraux ont été créés ou aménagés. Parmi les chemins aménagés et refaçonnés citons, à l'ouest de notre commune, en bordure de la commune de Mazères, celui qui depuis la voie parallèle à l'autoroute permet de rejoindre la Nationale. Les voies nouvelles sont celles, dont il est fait état dans la note sur l'autoroute, tracées dans l'emprise, sur les terrains propriété des ASF. Elles longent l'autoroute au Nord sur presque toute sa longueur et au Sud sur la partie la plus Ouest proche de Mazères.

Au Nord, l'existence d'un important talweg n'a pas permis la création d'une seule voie en continu. Deux voies sans issues ont été créées, l'une partant de la voie mitoyenne avec Ausson, se dirigeant vers l'Ouest, l'autre partant de la route vers Cuguron et se dirigeant vers l'Est, et s'arrêtant chacune en bordure de la dépression. Cette dernière prévue à l'origine en piste de terre, a pu être finalement classée "empierrée" comme le souhaitaient vivement les propriétaires utilisateurs.

Tous ces travaux, malgré leur importance, n'ont que très peu modifié le paysage agricole de notre commune.

En dépit d'imperfections, parfois de mécontentement, ils apportent certainement plus de facilité d'exploitation pour les propriétaires... et quelques agréments nouveaux pour les promeneurs.

## Un logo pour Montréjeau

La Ville de Montréjeau, la Chambre de Métiers de la Haute-Garonne et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse - Antenne de Saint-Gaudens, avec le concours de l'ADEM, lancent **une campagne de communication** dans le cadre de la Modernisation du Pôle Commercial et Artisanal de Montréjeau.

L'agence ICOM a été sélectionnée pour conduire une étude d'image et créer un logo. **Nouvel emblème de la Ville**, ce logo apparaîtra dans un premier temps sur un dépliant publicitaire et une affiche.

La conception de ce logo doit s'appuyer sur l'histoire et la personnalité de la Ville. C'est pourquoi une consultation auprès des personnes représentatives de la commune aura lieu courant février. Les habitants de la commune seront ensuite associés au choix final du logo.

la Ville de Montréjeau en est convaincue : **"notre principal atout est notre situation touristique. La future bretelle autoroutière du Val d'Aran modifiera en 1999 les habitudes de circulation et de consommation comme l'a déjà fait l'autoroute A 64.**

Nous devons donc faire **un effort de communication** pour mieux nous faire connaître. Ce logo deviendra une véritable bannière pour nous aider à franchir sereinement le cap de l'an 2000."

## Association

# ARTS et SPECTACLES du MONT-ROYAL

Cette association, nouvellement créée en début d'année 1996, s'est constituée autour d'un ensemble de personnes motivées par la diffusion de la culture.

### Objet de l'association :

- Gérer une ou plusieurs salles de spectacles ou de cinéma.
- Promouvoir et organiser des spectacles culturels.
- Mener des actions culturelles concertées, notamment avec les collectivités locales.

L'association est organisée en différentes "sections", créées chacune autour d'un art défini et gérées par un responsable motivé et connaisseur dans le domaine en question.

### Sections déjà créées :

- Cinéma
- Spectacles pour enfants
- Spectacles divers à caractère culturel
- Conférences
- Musique classique

D'autres "sections" sont en voie de création; Toute personne, qui désire s'investir dans un domaine, peut nous contacter au 05 61 89 43 14, les portes de l'association sont ouvertes.

### Réalisations en 1996 :

- Une "Conférence-Débat" sur projection de film avec l'alpiniste Louis AUDOUBERT, qui a réuni près de 150 personnes au cinéma.
- Un concert organisé en l'église de Montréjeau avec "Les CHOEURS de LETONIE" de Riga. Près de 250 personnes ont pu écouter des chants tirés du répertoire lyrique orthodoxe et du répertoire classique (Cachini, Mozart, Bach, Lotti, Haendel,...)
- Un spectacle de MARIONNETTES pour enfants, au cinéma.
- Fin décembre, à la salle des fêtes de Montréjeau, un spectacle de "CHANTS ET DANSES SACRÉS du Tibet", présenté par des moines Tibétains en tournée caritative internationale sous la haute bienveillance de Sa Sainteté le Dalaï-Lama.

## Animations de l'Hôtel de Lassus

Durant l'été, dans les bâtiments d'entrée de l'Hôtel de Lassus, l'Association CENTRE ARTISANAT D'ART de Montréjeau a présenté, comme chaque année, l'Exposition des artisans d'art, avec un succès toujours croissant.



Le Musée du Soldat de France, création André Henriot, a accueilli durant l'année de nombreux visiteurs.

Le patinage se développe considérablement depuis quelques temps; les ventes de patins en France ont été multipliées par 4 l'an dernier, avec l'apparition des "patins en lignes" (ou Rollerblade) qui révolutionnent les loisirs et les déplacements en agglomération.

Le Club de patinage artistique sur roulettes de Montréjeau entame brillamment sa 12<sup>e</sup> année d'activité avec une cinquantaine de licenciés.

L'apprentissage est aussi artistique que technique car le but final est toujours de présenter, seul ou à plusieurs, en compétition ou en gala, un programme sur un fond musical thématique.

L'équipe des entraîneurs s'est étoffée: 4 entraîneurs titulaires du brevet d'initiateur fédéral (dont 2 de moins de 20 ans) et toujours Pascal Eberlin, entraîneur national, vice champion d'Europe et 8 fois champion de France.

L'année 96-97 sera une grande année pour le club, puisque 2 licenciés présenteront à Toulouse, un programme de 1<sup>er</sup> niveau national et que la saison sera clôturée par un grand gala, auquel participeront les clubs de notre région.

Si vous êtes curieux d'en savoir plus sur ce sport, venez nous voir au gymnase municipal de Montréjeau :

- **lundi** de 20 h 00 à 22 h 00  
(adultes)
- **mardi** de 17 h 00 à 18 h 30  
(débutants)
- **jeudi** de 17 h 00 à 18 h 30  
(pré-compétition)
- **vendredi** de 17 h 00 à 20 h 00  
(compétition ado.)

Et n'oubliez pas notre Gala en juin ! ...



# AIGLON SPORTIF MONTRÉJEAULAIS

*Siège social* : Place Verdun, Les Variétés

Le Club de Basket Montréjéaulais a été créé en 1954, son siège était alors à l'hôtel Bellevue, son propriétaire M. Guinle était le président de l'A.S.M.



Aujourd'hui, le vœu du président Rozes vient de se réaliser en réunissant le club de Montréjeau et celui de Saint-Gaudens.

La construction du gymnase municipal permettra en club de mieux évoluer et prendre quelque hauteur sur le plan sportif, disputant le championnat départemental Haute-Garonne / Ariège.

En 1985, après une refonte du bureau, sous la direction du président actuel, le club se hissait en division honneur, ligue régionale, puis par manque de finances et d'effectif, regagnait la division excellence départementale Armagnac / Bigorre.

Depuis 1988, l'A.S.M. organise des rencontres internationales dans le cadre de l'Eurostars qui regroupent les huit meilleures équipes féminines européennes; le succès est total car plus de 6500 personnes ont franchi l'entrée du gymnase municipal.

## Football Club Gourdan-Polignan - Montréjeau



### ***Le Football Club Gourdan-Polignan - Montréjeau se porte bien, merci !***

Terminer 2<sup>e</sup> pour la 3<sup>e</sup> année consécutive avec l'Équipe I dans le cadre du Championnat Excellence relève d'une certaine stabilité, c'est vrai, mais l'objectif n'est pas encore atteint, à savoir : évoluer en Ligue.

Les résultats obtenus en Coupe du Midi ont montré que le groupe pouvait soutenir la comparaison avec des clubs évoluant à un autre niveau. Pour l'instant, après le dernier match du Championnat 1996-1997, l'équipe dirigée par Pierre Pérez est à la 2<sup>e</sup> place...

L'Équipe Réserve trouve petit à petit son homogénéité et se rapproche doucement mais sûrement du leader. Elle doit nous donner des satisfactions pour la suite du Championnat, mais aussi en Coupe.

Toutes les équipes de jeunes évoluent dans le cadre d'une autre structure : le **F.C. Comminges Neste Barousse**. Ces jeunes sont essentiellement encadrés par les seniors du Club.

Les équipes seniors comme les jeunes évoluent suivant un calendrier établi, mais pas toujours respecté, pour des raisons qui parfois nous échappent..., sur les terrains de Gourdan-Polignan (Stade M. Castex) et de Montréjeau (Stade du Château d'Eau).

Puisse le dévouement de quelques dirigeants bénévoles et fidèles à leurs couleurs continuer de permettre aux jeunes de nos deux communes la pratique d'un sport qu'ils ont choisi et qui tourne bien rond.

L'U.S.M., association sportive, doyenne de la ville, entame sa troisième saison en championnat de France de 2<sup>ème</sup> division.

Dans une ville de 3000 habitants et avec un des plus petits budgets dans cette même division, l'Union Sportive Montréjeulaise, présidée par M. Albert Ferran depuis plusieurs saisons, se porte bien.

Grâce à l'aide considérable de ses amis, de ses annonceurs, de ses élus, le club de rugby de Montréjeau joue actuellement les premiers rôles dans son championnat, seul un point vient noircir le tableau : à ce jour, le club de l'U.S.M. ne possède pas de salle pour accueillir les réceptions d'après match comme il se doit.

Malgré tout, il y a quelques jours, l'équipe fanion, porte drapeau de la ville de Montréjeau, battait son grand frère Saint-Gaudinois, au budget et aux aides plus conséquents, dans un derby qui attira la foule des grands jours.

Au travers de l'équipe fanion, ce sont les réservistes, les juniors, les cadets, l'école de rugby qui défendent, tous les week-ends à la fois le clocher et les couleurs d'un maillot.

Avec un peu plus de 200 licenciés, toutes équipes confondues, l'U.S.M. essaye, au travers du rugby, d'amener et d'intéresser les jeunes de tout un canton; elle s'attache avec sérieux de promouvoir le rugby et Montréjeau avec les moyens de bord que sont la presse et les radios locales.

Son voeu le plus cher reste encore une fois de continuer à faire vibrer les Montréjeulais, Montréjeulaises, mais aussi ceux du canton de Montréjeau et des cantons limitrophes, par le biais d'un sport aussi passionnant et médiatique que le rugby.

Amitiés sportives.  
Le Bureau de l'U.S.M.



Les Juniors 1996-1997 : Une nouvelle génération de joueurs prend son envol sous la houlette de J.-P. ANTICHAN et Joël CAPELLE.

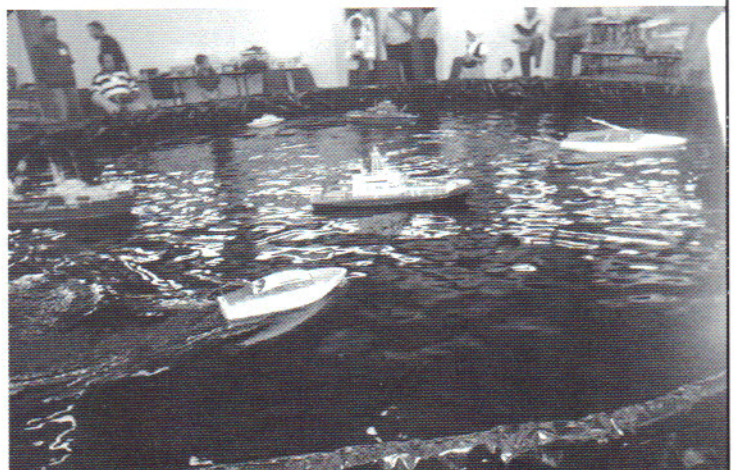
Quatorze années d'existence, de construction, d'évolution avec une progression du nombre d'adhérents, dont des jeunes, ce qui pour une association est vital.

#### Principales activités :

Bateaux radio-commandés ou statiques, avions radio-commandés, des maquettes statiques, et depuis l'an dernier, un réseau de trains dont le résultat est le fruit d'une association d'idées et d'un travail en commun. Une extension est prévue pour cette année.

L'association, soucieuse d'apporter une animation supplémentaire dans la commune, organise des concours durant l'été au plan d'eau, participe à plusieurs rencontres de modélisme naval dans le grand Sud-Ouest et organise en collaboration avec le Club de Tir "la Cible" deux journées consacrées aux collections et à la passion.

## ASSOCIATION MONTRÉJEAULAISE de RADIO-MODÉLISME





## JUDO-CLUB MONTRÉJEAULAIS

Le Judo-Club Montréjeulais est l'une des plus anciennes associations de notre commune.

Il connaît depuis quelques années un nouvel essor, fonctionnant tous les mercredis après-midi de 14 h à 18 h.

Entraîné pour la 4<sup>e</sup> saison consécutive par M. Cenini, ceinture noire, 2<sup>e</sup> Dan, Professeur breveté d'Etat, il compte en moyenne, chaque année, environ 90 licenciés.

Les entraînements sont organisés par groupe :

- Groupe Baby pour les tout jeunes débutants (à partir de 4 ans).

- 1<sup>er</sup> groupe ouvert aux débutants plus âgés.

- 2<sup>e</sup> groupe, jeunes judokas pratiquant depuis plusieurs années.

- 3<sup>e</sup> groupe, judokas confirmés et adultes.

Le J.C.M. participe depuis plusieurs saisons aux compétitions officielles.

Dernièrement, plusieurs de ses licenciés participaient aux Championnats Départementaux, puis aux Championnats de Ligue.

### Palmarès de chacun :

#### Niveau Départemental :

##### Catégorie **ESPOIRS-CADETS**

Cyrielle CONILH 2<sup>ème</sup>

Hélène SAUX 3<sup>ème</sup>

Chantal GUIARD 4<sup>ème</sup>

Mathieu COIMBRA 3<sup>ème</sup>

David DE CARVALHO 3<sup>ème</sup>

##### Catégorie **JUNIORS-SENIORS**

Michel DE CARVALHO 1<sup>er</sup>

Jean-Louis FLOUS 2<sup>ème</sup>

Robert DEMANGE 3<sup>ème</sup>

#### Niveau Régional :

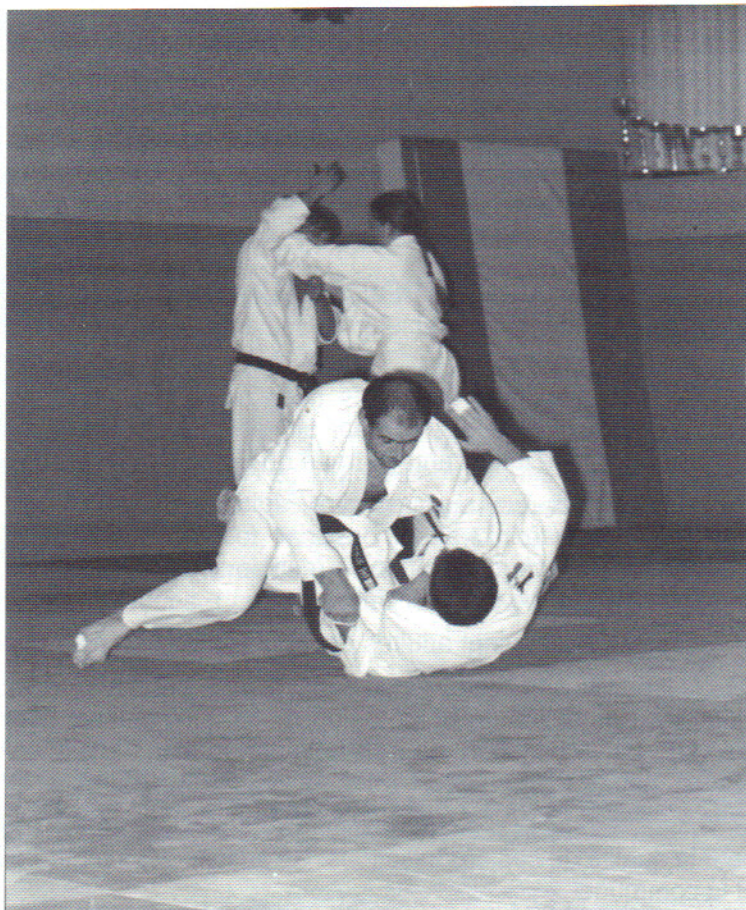
##### Catégorie **ESPOIRS-CADETS**

Cyrielle CONILH 3<sup>ème</sup>

Mathieu COIMBRA 4<sup>ème</sup>

Une mention spéciale est à mettre au crédit de Jean-Louis Flous; pour sa 3<sup>ème</sup> saison de judo, il participait à sa première compétition officielles lors des Championnats Départementaux des ceintures de couleur et décrochait une honorable 3<sup>ème</sup> place. Qualifié pour les championnats de Ligue, il abordait la compétition extrêmement motivé et triomphait de tous ses adversaires follement encouragé par tous les membres du Club présents.

Tous nos encouragements accompagnent enfin tous les judokas ceinture marron, de plus en plus nombreux, qui préparent leur ceinture noire, et en premier lieu Robert Demange, un glorieux vétéran, à qui il ne manque plus que 23 points à marquer en compétition pour se ceindre de la couleur tant convoitée.



Avec 35 membres, dont il faut saluer l'assiduité, le club de Bridge de Montréjeau peut se vanter d'une belle activité au sein de la fédération, puisque chaque année, c'est plus de 8 équipes de 4 qui participent aux diverses compétitions à tous les niveaux (de l'Espérance à la première division), plus les compétitions par paire où s'illustrèrent l'année dernière l'équipe de M. et Mme Lhussac et l'équipe Annie Desbrest et Jean Desbrest, Jean Jorda et Chantal Congar, finaliste de comité en promotion par quatre.

L'union faisant la force, nous présentons également des équipes mixtes associées à nos amis Luchonnais.

Notre Club se veut, en même temps qu'un endroit où on joue au bridge, un lieu de rencontre, de convivialité, d'amitié.

C'est dans cet esprit que nous avons créé le Challenge du Comminges qui entre dans sa quatrième année et qui voit se rencontrer en sept séances, tout au long de l'année, les joueurs des quatre clubs Montréjeau - Lannemezan - Saint-Gaudens et Luchon. Mais le Club n'est pas un lieu fermé. tout le monde peut apprendre à jouer au bridge et chacun trouvera ensuite l'occasion de s'exprimer et de s'amuser dans sa catégorie.

Les personnes intéressées peuvent se présenter le mercredi après-midi, à 14 h 30 pour des séances d'initiation ou de perfectionnement.

Amateur de cartes, n'hésitez pas à faire le premier pas, le meilleur accueil vous sera réservé à notre siège, place Valentin Abeille.

Téléphone 05 61 95 65 59.

## LA BOXE

### LA BOXE A MONTRÉJEAU, UN PARI RÉUSSI

Pour la deuxième fois dans notre ville, le Boxing Club du Comminges organisait, le samedi 23 novembre, une importante journée de Boxe.

L'après-midi, un regroupement régional de boxe éducative réunissait et opposait les plus jeunes. Plus de vingt assauts permettaient aux champions en herbe de se distinguer.

Les amateurs, vingt adultes pour dix combats, montaient sur le ring dans la soirée.

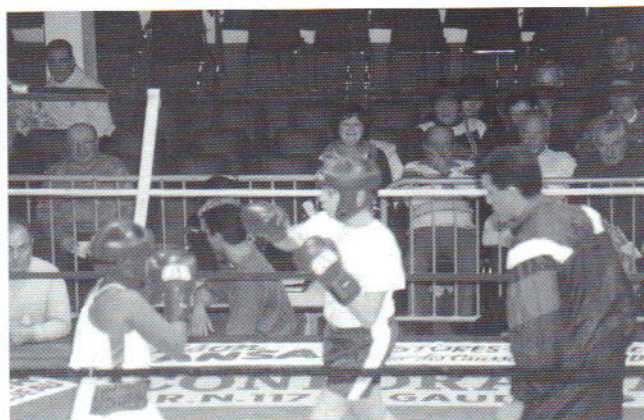
Un public nombreux put assister à des combats de qualité, mettant en opposition les meilleurs éléments des salles de boxe toulousaines, albigeoises, blagnacaises, bayonnaises, perpignanaises et bien sûr, un "échantillon" de trois boxeurs, formés dans la salle du Boxing Club Commingeois, installé à l'Hôtel Lassus, rue du Barry.

Dans le milieu de la Boxe, d'un avis général, Montréjeau devient rapidement le lieu connu et reconnu pour la qualité de ses organisations. Ce succès est à mettre à l'actif d'un partenariat étroit entre le Boxing et la commune.

C'est maintenant la deuxième saison que la Boxe existe dans notre cité et le bilan est largement positif : tout d'abord l'opportunité de pratiquer une nouvelle discipline sportive pour les jeunes Montréjeaulais, la possibilité ensuite, d'assister à des galas de qualité, et enfin la consolidation de l'image de "ville sportive" de notre commune.

L'avenir se présente sous les meilleurs auspices pour la Boxe à Montréjeau:

Les effectifs de boxeurs de boxe éducative ou de boxe amateur, sont en constante croissance et le Boxing prévoit une nouvelle manifestation pour avril ou mai 97, avec, cette fois, la présence sur le ring de professionnels.



A suivre...

## ECOLE de DANSE du GROUPE FOLKLORIQUE



En septembre 1983, le groupe local "Les Troubadours du Mont-Royal" décide d'intégrer de jeunes enfants pour assurer la relève des aînés. Il en résulte l'Ecole de Danse dont la direction chorégraphique et artistique fut confiée à M<sup>me</sup> M.-Dominique Maria. Elle établit donc, pour ces enfants, un programme de danses sur des airs de notre région, aidée pour les recherches musicales et retranscriptions par M. Pierre Ladère.

L'Ecole de Danse se compose actuellement d'une quarantaine d'éléments et s'est produite tout

au long du Festival du 15 août, mais également dans diverses manifestations régionales.

L'Ecole de danse accueille les enfants, filles et garçons, de 7 à 14 ans, le vendredi de 18 h à 19 h 30. Ces cours sont gratuits et sont acceptés avec plaisir, les enfants des communes avoisinantes. Le programme est composé de danses telles que : valse, polka, gigue, mazurka, farandole, quadrille, mais aussi saynètes amusantes et pour les garçons, danses acrobatiques avec les bâtons et les fourches.

## ECOLE MUNICIPALE de MUSIQUE

L'école municipale de musique de Montréjeau a été créée le 1<sup>er</sup> octobre 1996 sous la responsabilité de M<sup>me</sup> Irène Delort.

Plus de 40 élèves y sont inscrits fréquentant les cours de piano et de solfège.

Les cours pour enfants et adultes ont lieu les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi dans la salle de répétition du Mont-Royal, avenue de Mazères.

Les cours de piano sont individuels (une demi-heure par élève et par semaine).

Les cours de solfège sont en groupe.

Les inscriptions ont lieu en début d'année scolaire.

Vu le nombre d'inscrits (certains sont sur la liste d'attente), on s'aperçoit du grand besoin de musique dans notre ville.

Les progrès sont considérables et prochainement un concert aura lieu à Montréjeau.

M<sup>me</sup> Delort intervient aussi dans 2 écoles (Ecole publique Mixte Le Courraou et Ecole Ste Germaine) où elle enseigne la musique et le chant dans les classes primaires.

## Montréjeau demande son annexion au département des Hautes-Pyrénées

... C'était à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le **30 mars 1790**, et dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle :

En 1810, à Napoléon I<sup>er</sup>,

En 1829, à Charles X qui accepte, mais n'a pas le temps de mener l'affaire à terme,

En 1843, à Louis-Philippe I<sup>er</sup>.

En 1852, à la 2<sup>ème</sup> République,

En 1860, à Napoléon III.

Est-ce que cette demande était fondée ? Il est certain que pour l'étayer, nos ancêtres ont développé des arguments qu'ils considéraient comme valables.

Pour mieux comprendre cette demande, nous avons pensé qu'il serait intéressant de publier, dans son intégralité, un opuscule publié en 1860, traitant de ce sujet, et vous pourrez juger vous-même.

Bertrand DASQUE

### Titre de l'opuscule :

**Délibération du conseil municipal renforcé de la ville et commune de Montréjeau relative à l'annexion de cette ville au département des Hautes-Pyrénées et à l'érection dans ses murs d'un nouveau chef-lieu d'arrondissement**

Tarbes. Imprimerie J.-A. FOUGA, rue bourg-Vieux, 1860.

### I<sup>e</sup> PARTIE. Extrait du journal "L'INTERET PUBLIC, No du 18 février 1860.

Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées a signalé dans diverses sessions, depuis 1790 jusqu'à ce jour, les irrégularités que présente la configuration de notre département, aux aspects du Levant et du Nord.

Du côté de Maubourguet plusieurs communes comprises dans le département du Gers, et dont la proximité, comme les nombreux intérêts les rattachent à Tarbes, avaient demandé d'être distraites de ce département, pour être annexées à celui des Hautes-Pyrénées.

Du côté de la Haute-Garonne, les cantons de Montréjeau et de Saint-Bertrand furent longtemps en instance, avant et pendant le Premier Empire, pour revendiquer les conséquences de leurs nombreux rapports avec Tarbes, et pour former avec les cantons de Saint-Béat, de Bagnères-de-Luchon, de Mauléon, de Nestier et de Castelnau-Magnoac, un quatrième arrondissement dans les Hautes-Pyrénées.

Ce vœu fut accueilli, en 1829, par une ordonnance royale, mais cette ordonnance n'a jamais reçu la moindre exécution.

Il fut renouvelé en 1843 et en 1852. Il l'est encore aujourd'hui.

Nous donnons plus bas la délibération que vient de prendre, à cet égard, le Conseil Municipal de Montréjeau avec l'adjonction des plus imposés aux rôles des Contributions. Nous devons cette communication à l'obligeance de l'un de mes amis, M. Lacroix, banquier à Montréjeau, qui a

bien voulu, après avoir usé du droit que lui donne la loi du 5 mai 1855, de prendre copie de la délibération dont il s'agit, nous transmettre cette copie.

Nos lecteurs, nous osons l'espérer, nous saurons gré de leur avoir fait part de cette communication importante. Nous reviendrons plus tard sur le mérite de la demande des habitants de Montréjeau.

En attendant, qu'il nous soit permis de démontrer sa justice, nous souhaitons qu'elle rencontre en tous lieux les sympathies dont elle est digne.

Nos influences locales doivent se grouper, afin d'en assurer le succès.

Elle excitera, nous en sommes convaincus, tout l'intérêt des illustres protecteurs, sous le haut patronage desquels s'est placé notre beau pays.

DEPRATS

### II<sup>e</sup> PARTIE. Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la ville et commune de Montréjeau - Séance du 14 février 1860.

Un membre du Conseil, après avoir obtenu la parole de M. le Président, a dit :

"Messieurs,

"La ville de Montréjeau, dont nous sommes chargés de protéger les intérêts, forme à elle seule une commune dont la population s'élève à 4000 âmes. L'importance de cette population ne doit point surprendre, lorsqu'on sait que sous l'ancienne monarchie, Montréjeau fût le siège d'un Juge Royal et du Haut Justicier des quatre vallées, et que, depuis un temps immémorial jusqu'à ce jour, 300 communes se sont groupées autour de ces murs pour lier leur existence à la sienne et former son rayonnement commercial.

C'est aux pieds de ses murs que la Neste et la Garonne viennent confondre leurs eaux et ont permis d'y établir un entrepôt de bois destiné aux constructions et aux besoins de la marine.

Les vallées de la Neste, de la Garonne, de la Haute-Save et du Gers dans le Magnoac, y versant à l'envi leurs produits.

Les laines de l'Aragon et de la Catalogne y concourent avec celles des Pyrénées à alimenter son commerce et son industrie; ses marchés et ses foires où se réunissent tant de populations compactes et empressées et où se traitent annuellement plus de 26 Millions d'affaires, attestent d'une manière incontestable que cette ville est à la fois la source et le centre d'un courant commercial dont l'importance ne saurait être mise en doute.

"Enchaînée par ses relations et ses intérêts à tout le pays de Bigorre, séparée de Toulouse par un parcours de 104 kilomètres, appelée par sa proximité avec Tarbes et par la similitude qu'offre l'importance des 2 marchés à faire de nombreux échanges avec cette dernière ville, notre cité semblait se rattacher naturellement au Département des Hautes-Pyrénées.

Aussi, nos aïeux se demandaient en 1790 et nous nous demandons encore aujourd'hui comment on a pu se borner à faire d'elle un simple Chef-Lieu de Canton et à

placer ce canton dans le département de la Haute-Garonne, auquel il semble complètement étranger par sa situation comme par ses relations de tous les jours et par ses habitudes séculaires.

"Cette erreur due à la rapidité des opérations de l'Assemblée Nationale et à la première formation des départements en France, ne tarda pas à faire naître des protestations. Le 30 mars 1790, la Municipalité de notre ville, généralement assemblée sous la présidence de M. le comte Froca de Rivière, alors Maire, délibéra que sa réunion au département des Hautes-Pyrénées serait réclamée avec instance et sollicitée avec zèle, et, qu'un mémoire serait adressé à l'assemblée nationale, afin d'obtenir un chef-lieu de district.

"Cette proposition, appuyée par le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, fut renvoyée par l'assemblée nationale à une commission, qui fournit un rapport favorable; mais, les événements de la révolution s'opposèrent pendant plusieurs années à ce que le pouvoir législatif s'occupe de la révision des limites départementales. Durant ce temps, la ville de Montréjeau resta isolée.

"En 1810, les coeurs se rouvrirent à l'espérance. Napoléon I<sup>er</sup> voulut ajouter à ses nombreux trophées militaires de nouveaux genres de gloire. Après avoir vaincu les ennemis au-dehors et relevé au-dedans les autels, il jeta un regard favorable sur les Pyrénées et comprit que si l'éclat des armes assure la dignité de la couronne et la force nationale, l'industrie et le commerce peuvent seuls constituer la prospérité intérieure du pays. Pour assurer le bien-être des habitants de nos montagnes, ce souverain décréta plusieurs routes impériales qui devaient nous mettre en rapport avec l'Espagne et faciliter ainsi la circulation de nos produits.

"Ce moment parut favorable à la généralité des habitants de Montréjeau; ils renouvelèrent auprès du Préfet des Hautes-Pyrénées leurs vœux d'annexion à ce département. Ce fut par suite de l'expression de ces vœux, qu'en 1810, M. Lannes, alors Préfet de Tarbes, proposa à son Excellence M. le Ministre de l'Intérieur, la création d'un quatrième arrondissement dont Montréjeau devait être le Chef-Lieu. La démarche officielle de ce magistrat dût être prise en considération puisqu'en 1811, le Parquet de Pau présenta à M. le Grand Juge la liste des candidats qui devaient composer le Tribunal civil de notre ville.

"La formation d'un nouvel arrondissement dans les Hautes-Pyrénées paraissait tellement certaine que d'autres cantons voulurent concourir avec Montréjeau pour obtenir le chef-lieu. De ce nombre fut celui de saint-Bertrand. Cette ville, invoquant les souvenirs historiques de Lyon de Comminges dont elle portait autrefois le nom, et où se trouvait le siège d'un Evêché, prétendait, au moyen de la Vallée d'Aran, conquise par nos armes, et des cantons de Saint-Béat et de Bagnères-de-Luchon, former avec elle le nouvel arrondissement dont elle serait devenue le chef-lieu. M. le Baron Chazal, qui avait succédé à M. Lannes, en appuyant ses prétentions, ne cessait de rappeler dans ses rapports au Ministre que les cantons dont je viens de parler devaient naturellement faire partie des Hautes-Pyrénées, et être détachés de la Haute-Garonne, où ils étaient comme perdus.

"Nonobstant cette concurrence, la pétition de la ville de Montréjeau fut toujours favorablement accueillie par le

Conseil Général des Hautes-Pyrénées et la création d'un quatrième arrondissement à l'extrémité orientale de ce département fut par lui sollicitée avec instance, dans ses sessions ordinaires, les 10 janvier 1809, 1<sup>er</sup> juillet 1810 et 15 août 1811.

"M. Castets, alors Conseiller de Préfecture, fut proposé comme Sous-Préfet du nouvel arrondissement.

"Les revers qu'éprouva l'armée française en 1813, et les événements politiques de 1814 vinrent encore suspendre la réalisation des justes espérances de la ville de Montréjeau.

"Mais, en 1829, le Conseil d'Etat fut saisi du projet de loi relatif au rétablissement de l'ancien évêché de Comminges et de la création d'un arrondissement, composé des cantons de Montréjeau, Saint-Bertrand, Saint-Béat, Bagnères-de-Luchon, Mauléon-Barousse, Nestier et Castelnau-Magnoac.

"Ce fut à l'occasion de ce double projet que, le 7 juin 1829, le roi Charles X disait à M. Alexandre Dumège : "Chevalier, je vous ai désigné pour remplir les fonctions de Sous-Préfet de l'arrondissement de Montréjeau, que je crée à l'occasion du rétablissement de l'ancien évêché de Comminges."

"Cette nomination fut insérée au Bulletin des Lois.

"La révolution de 1830 fit encore échouer ce dernier projet.

"Il fut repris une 3<sup>e</sup> et une 4<sup>e</sup> fois, mais il se trouva faiblement soutenu sous le régime de Louis-Philippe en 1843, et sous la République en 1852.

**"Je viens, Messieurs, vous proposer de le reprendre aujourd'hui."** (1860).

"Le séjour que l'Empereur a fait cette année dans les Pyrénées, démontre l'opportunité de cette détermination, qui est d'ailleurs appuyée sur les droits toujours constants et toujours réels de notre intéressante cité. Napoléon III a dit, en effet, qu'il voulait examiner toutes les questions Pyrénéennes. Il n'y en a aucune de plus importante et de plus ancienne que celle de la création dans le département des Hautes-Pyrénées d'un quatrième Arrondissement à Montréjeau. S.M.I. a déclaré qu'elle entendait donner un libre développement au commerce et à l'industrie dans nos montagnes. Or, personne ne peut contester que la prospérité de ces deux tranches de l'ordre public est essentiellement inhérente à celle des deux villes privilégiées à cause de leur situation topographique, Tarbes et Montréjeau.

L'Empereur enfin désire que tous les établissements thermaux des Pyrénées se relient entr'eux par des routes et viennent aboutir à Tarbes, leur centre commun.

Bagnères-de-Luchon doit ainsi, par ses intérêts thermaux, comme Montréjeau par ses affinités commerciales, s'unir et s'incorporer au département des Hautes-Pyrénées."

**Après cet exposé,** le membre précité propose au conseil, et, le conseil renforcé, après avoir entendu diverses observations présentées par d'autres membres, adopte à l'unanimité la résolution suivante :

**ATTENDU QUE** la situation topographique de Montréjeau, l'importance de sa population, de ses marchés hebdomadaires, de ses relations industrielles et commerciales, principalement avec la ville de Tarbes, lui donnent droit à devenir le chef-lieu d'un arrondissement, que ses ti-

tres ont été constamment reconnus par les divers pouvoirs qui ont existé en France, depuis 1790 jusqu'à ce jour;

**ATTENDU QUE**, d'un autre côté, que la situation de cette ville, sur la rive gauche de la Garonne, à l'embouchure de la Neste avec cette rivière, sa distance à 104 kilomètres de Toulouse et à 50 de Tarbes, ses nombreux rapports et ses affinités commerciales avec le chef-lieu des Hautes-Pyrénées et avec la vallée de Barousse et de la Neste auxquelles elle est contigue, démontrant la nécessité de l'unir et de l'incorporer à ce département, que cette nécessité a été invoquée par toutes les administrations municipales qui ont fonctionné sous la république, sous l'Empire et sous le règne des deux branches des Bourbons, qu'elle doit l'être surtout aujourd'hui avec plus de confiance que jamais, puisque l'Empereur veut que chaque localité dans les Pyrénées utilise les avantages qui ressortent de sa position;

**ATTENDU QUE**, dans l'adresse présentée en 1790 par le Conseil Général des Hautes-Pyrénées à l'assemblée nationale au sujet de l'annexion de Montréjeau et de la création d'un quatrième arrondissement, ce conseil s'exprimait en ces termes :

"La nature a divisé la terre par des mers, des montagnes, des fleuves et des côtes; c'est à imiter la nature, à la suivre dans ses admirables opérations, à ne la contrarier jamais que doit tendre la sagesse des hommes."

**ATTENDU QUE**, à toutes les époques et sous tous les régimes politiques, ce conseil général s'est plaint avec raison de ce que cette règle avait été méconnue et ne respectant pas depuis Saint-Béat jusqu'au-dessous de Montréjeau les limites naturelles que la Garonne avait données aux deux départements, que ce n'est évidemment que parce qu'elle a été violée qu'on rencontre sur la route impériale no 125, de Montréjeau à Bagnères-de-Luchon, des anomalies choquantes; qu'en effet, sur un parcours de huit kilomètres, depuis le village de Labroquère jusqu'à celui d'Esténois, on change quatre fois de département, et l'on voit certains hameaux qui sont desservis par deux pouvoirs différents, soit dans l'ordre civil, soit dans l'ordre spirituel, que cette fréquence de changements amène des perturbations dans divers services publics et qu'il importe que tous les fonctionnaires et tous les villages qui sont échelonnés sur la route de Montréjeau à Luchon soient réunis sous la direction du même Préfet et sous les pouvoirs des mêmes tribunaux;

**ATTENDU QUE**, en portant la limite de chacun des deux départements jusqu'à la Garonne, depuis Saint-Béat jusqu'au-dessous de Montréjeau, le département de la Haute-Garonne sera très peu amoindri, puisqu'il ne perdra intégralement que deux cantons et quelques fractions de deux autres cantons, que l'arrondissement de Saint-Gaudens, qui compte actuellement onze cantons et 240 communes, conserverait encore 3 cantons, malgré le léger démembrement occasionné par un changement de limites, qu'il est notoire que, malgré l'existence du Tribunal de Commerce et la création d'une Chambre temporaire depuis 22 ans, le Tribunal Civil de Saint-Gaudens ne peut suffire à tous les besoins des justiciables, que ce serait donc faire une chose utile pour le bien général du pays que de dimi-

nuer un peu l'étendue du territoire de cet arrondissement;

**ATTENDU QU'**une réduction d'arrondissement, au moins partielle, paraît également urgent du côté de Bagnères-de-Bigorre où deux chambres, l'une permanente et l'autre temporaire, et le Tribunal de Commerce ne peuvent tenir au courant le rôle des affaires qui leur sont soumises, qu'ainsi, en créant à Montréjeau un nouvel arrondissement, le gouvernement Impérial satisferait au premier devoir de la Monarchie comme au premier besoin des populations, celui d'assurer à tous et d'une manière égale la distribution d'une bonne et prompte justice;

**ATTENDU QU'IL** suffit d'indiquer d'une manière générale les éléments et les avantages d'un nouvel arrondissement dont le centre se trouverait au confluent de la Neste et de la Garonne, et que le Conseil ne peut s'en rapporter à la sagesse et à la haute justice de l'Empereur sur la formation que cet arrondissement devrait recevoir;

**ATTENDU**, au surplus, que la mesure proposée faciliterait la multiplicité des échanges qui ont lieu entre Tarbes et Montréjeau, et qu'elle aurait l'avantage de grouper tous les établissements thermaux les plus importants des Pyrénées auprès du même chef-lieu de département;

#### **PAR CES MOTIFS :**

Le Conseil Municipal, renforcé, renouvelle à l'unanimité le vœu formulé en 1790, en 1810, en 1829, en 1843 et en 1852, au nom de la généralité des habitants de Montréjeau, et qui tend à obtenir leur annexion au département des Hautes-Pyrénées.

Il délibère aussi, à l'unanimité, que le gouvernement de Sa Majesté l'Empereur Napoléon III sera supplié de rectifier la ligne divisoire qui sépare les deux départements de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, en portant cette ligne sur tout le parcours de la Garonne depuis Saint-Béat jusqu'au-dessous de Montréjeau, et qu'au moyen de cette rectification et des transpositions de territoire qu'elle amènera dans les Hautes-Pyrénées, comme aussi au moyen des réductions que le gouvernement Impérial jugerait nécessaires dans les arrondissements de Tarbes et de Bagnères, l'empereur décrète que la ville de Montréjeau deviendra le Chef-Lieu d'un quatrième arrondissement dans le même département.

Ainsi délibéré à Montréjeau, les jours, mois et an que ci-dessus, et ont signé.

#### **Les Membres du Conseil,**

VIELAJUS - ASTUGUE - RECURT - ADOUE (Jean)  
SAINT-ARROMAN - POUGET - ROQUES - CODIN  
BERGOUIGNAN - LESAGE - DASQUE - LUSCAN - THEBE  
MOULIS - CASTEX - GRAND - SAINT-PAUL - CORBIER

#### **Les plus haut taxés,**

DE SARRIEU - CISTAC (Germain) - SAINT-PAUL (Cadet)  
CAZAUGRAND - LACROIX - CAPERAN - ALOUE  
BERGOUIGNAN, Notaire - FASEUILHE - SALLES  
BORDERES, Avocat - SAINT-PAUL (Jean-Baptiste)  
DAROLLES (Jean-Jacques) - CLOUZET - CISTAC (Augustin)  
LARRIEU - DANIZAN, Avocat - BORDERES (Louis)

*Et voilà... qu'en pensez-vous?*

*En revanche, il y a quelques années, il m'a été dit que quelques communes des Hautes-Pyrénées auraient demandé leur rattachement au département de la Haute-Garonne...*

## Naissances

# ETAT CIVIL 1996

NICOLAS Anthony, Aymeric, Hervé	8 janvier
AUTHIE Gaëtan, Robert, Yves	20 janvier
POUJOL Steven, Jacques, Axel	20 février
BRILLAUD Jérémie	27 février
NICOLAS Julien	11 mars
GIBON Nadine, Marie-Jeanne	16 avril
CHAHBAR Paquita, Pétula, Trinité	18 avril
MECHITOUA Julie	24 juillet
DUPUY Erika, Dominique, Brigitte	12 août
ATIPA Rayanne	20 août
CAPELLE Geoffrey, Roger, André-Marie	30 août
PEREZ-LEROY Thibault	27 septembre
MOLLE Angélique	12 octobre
ROZES Pierre	12 octobre
SIBRA Mathieu, Henri, André	29 octobre
VISIEDO Alexandre	4 novembre
MAKHERBE Shirley, Océane, Cheyenne	9 décembre

## Mariages

BOUCHY Geneviève et FERNANDEZ Joaquin	12 février
DELPHIN Dominique et RECH Dominique	17 février
MOISAN Pascale et ROUCH François	1 <sup>er</sup> mars
BIGOURDAN Anne et SIBRA Henri	13 mai
PEREZ Gislaine et MEYER Jean-Yves	4 juin
BARAULT Annabelle et TOMAS Georges	27 juillet
KIHAL Anissa et FERREIRA-LOPEZ Jean	3 août
MARFAING Magali et MOUGENOT Yvan	3 août
COUILLAUD Chantal et GUILHEM Alain	9 août
TOWARA Danièle et BERTUCCHI Emmanuel	10 août
BARTHE Marie-Chantal et MARTINEZ Georges	31 août
CARMAGNOLE Brigitte et HURIER Didier	7 septembre
TOMBU Maryvonne et BOYER Daniel	19 octobre
HENRIQUES-SALGUEIRO Susana et MARTIN Jean-Jacques	23 novembre

## Décès

TROC Marie, née MONTARDI	5 janvier	SABLÉ Marcel	3 juillet
DEO Gabrielle, née ARINO	8 janvier	ESPARBES Germaine, née ASNAR	5 juillet
GARCIA Marie-Jeanne, née BOUSQUET	22 janvier	CASALES MONTESINOS François	6 juillet
DIES Sébastienne, née SAURA	29 janvier	NAVIO USON Maria-Félicia	12 juillet
NOGUES Laurent	31 janvier	MONFORT Eugénie	16 juillet
DUTREY Pierre	1 <sup>er</sup> février	ROUQUAIROL Izabelle, née TROUETTE	22 juillet
PENE Berthe, née LONCAN	5 février	GAROUST René	7 août
ENCAUSSE Marie-Louise, née SAVE	1 <sup>er</sup> mars	BERTRAND Claude, née BATAILLE	8 août
DUFOUR Julienne, née PENE	11 mars	LAHILLE Jean-Paul	12 août
LACOSTE Marie-Louise	14 mars	GUYAU Marcel	7 septembre
PUJOL Germaine, née BORDES	26 mars	SABLÉ Jean	21 octobre
BICHET Pierre	30 avril	BERTRAND Nathalie	4 novembre
VOLTES Christian	21 mai	BELLOUR Youcef	13 novembre
POUSSON Renée, née DORE	22 mai	PAZ José	22 novembre
DUCOS-PARAT Irène, née COMPS	28 mai	CRIBADO Jean	25 novembre
DESTRUEL Jean-Marie	4 juin	SAINT-PAUL Rachel, née ZAOUÏ	2 décembre
MIRA Hélène	14 juin	GAYON Elvira, née CAMPELO VAZQUEZ	5 décembre
DUFOUR Jean	25 juin	BOYER Denise	20 décembre
DUBOSC Marcelle	1 <sup>er</sup> juillet	VAZQUEZ Vicente	30 décembre
MIAT Marie, née NEGRE	3 juillet		

